

L'Enseignement

Education

Instruction



Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

SOMMAIRE

Qui est le plus grand dans le royaume des cieus, p. 514.—Pédagogie en action, p. 514.—Réflexions, p. 514.

PÉDAGOGIE:—Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, *Boucher de la Bruère*, p. 515.—L'Instituteur, *K*, p. 528.—Causerie pédagogique, p. 529.—L'Eglise et la pédagogie, *L. A. Paquet, ptre*, p. 532.—Galerie pédagogique, p. 536.

DOCUMENTS OFFICIELS:—Conseil de l'Instruction publique: sessions de septembre et novembre 1908, p. 537.—Rapports des Inspecteurs d'écoles, p. 541.—Nominations, p. 543.

MÉTHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, *H. Nansot*, p. 544.—Lecture expressive, p. 546.—Leçon de choses: Le gaz d'éclairage, p. 548.—Arithmétique, *J. Ahern*, p. 551.—Anglicismes, p. 553.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse, p. 554.—Langue française: Cours élémentaire, p. 555—Cours moyen, p. 557—Cours supérieur, p. 559.—Enseignement spécial: Enseignement anti-alcoolique, p. 563.—Agriculture, p. 564.—Mathématiques: Arithmétique, p. 565.—Algèbre, p. 569.—Géométrie, p. 571.—Langue anglaise, p. 572.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR —Notes de voyage, *M.-Lse Pepin*, p. 572.—Notre directeur, p. 574.—Feu Edmond Rousseau, p. 574.—Correspondances, p. 575.—Avis, p. 576.—Un concile plénier à Québec, p. 576.—Librairie classique, p. 576.

ILLUSTRATIONS:—R. P. Jacques Marquette, p. 513.—Mgr L. N. Bégin, p. 536.

C. -J. MAGNAN, DIRECTEUR - PROPRIÉTAIRE
VILLE-MONTCALM, PRÈS QUÉBEC

Typ. DUSSAULT & PROULX, Québec.

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



R. P. Jacques Marquette

Associé à Joliet, ce célèbre missionnaire Jésuite découvrit le Mississipi en 1637.

*(Gravure reproduite de la magnifique galerie historique de
Cadicux & Derome, Montréal)*

Qui est le plus grand dans le royaume des cieux

Une contestation s'était élevée entre les disciples pour savoir qui était le plus grand. Jésus, connaissant leurs pensées, leur demanda, quelques instants après, de quoi ils avaient disputé; mais ils n'osèrent lui répondre. Ils étaient assez instruits pour prévoir qu'il condamnerait leur ambition. Alors il leur dit: « Si quelqu'un veut être le premier, qu'il soit le dernier et le serviteur de tous. » Et prenant un enfant qu'il tint près de lui au milieu des disciples, il l'embrassa et glorifia la candeur et la simplicité de l'enfance. « En vérité, ajouta-t-il, si vous ne vous convertissez et ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. Celui qui recevra un petit enfant, comme celui-ci, en mon nom, me recevra, et en me recevant, il recevra Celui qui m'a envoyé; car le plus petit parmi vous tous est le plus grand. »

PEDAGOGIE EN ACTION

1. LE JEUNE C... N'EST PAS ATTENTIF, MALGRÉ PLUSIEURS AVERTISSEMENTS.

Le maître (vivement).—C., venez ici, restez là dans ce coin!

(Le jeune C... reste deux heures debout dans un coin de la classe.)

2. D... EST DISTRAIT, BOUDEUR ET ENTÊTÉ.

Le maître.—D..., qu'ai-je dit en dernier lieu?... Répondez, répondez, vous dis-je!!! (Silence de l'élève.)

Après la classe, vous écrirez cent fois: « Je suis distrait et entêté. »

1. LE JEUNE C... N'EST PAS ATTENTIF, MALGRÉ PLUSIEURS AVERTISSEMENTS.

Le maître l'appelle à lui.—Voulez-vous me forcer à vous punir malgré moi?

—Non, Monsieur.—Vous reconnaissez qu'il faut s'instruire?—Oui, Monsieur.—Donc, vous serez attentif?—Oui, Monsieur.—J'y compte, retournez à votre place.

2. D... EST DISTRAIT, BOUDEUR ET ENTÊTÉ.

Le maître, allant près de lui.—Est-ce pour vous ou pour moi que je me donne des peines? Est-ce pour mon bien-être ou pour le vôtre que je parle tant, que j'étudie et que je travaille?—C'est pour moi, M...—Du moment que vous le reconnaissez franchement, tout est oublié, et je compte sur votre bonne volonté.

(Bulletin des Etudes des Frères Maristes.)

Réflexions

—De quelle utilité sont les bavards?—Ils font aimer la solitude et apprécier la discrétion.

—Qu'est-ce que vivre?—C'est être déchiré à bien des ronces, heurté à bien des angles, contraint de serrer des mains qu'on regrette d'avoir touchées, réduit à saluer des gens qu'on voudrait fuir; enfin, c'est mourir par lambeaux.

—Pourquoi étudier les hommes?—Pour apprendre à estimer les uns, à se garder des autres et à se mieux connaître soi-même.

—Pourquoi étudier notre passé?—Pour voir moins trouble dans notre avenir.

PEDAGOGIE**RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'ANNEE 1907-1908**

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUÉBEC, 20 février 1909.

L'HONORABLE M. RODOLPHE ROY,
Secrétaire de la Province,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état de l'instruction publique en cette province, pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1908, et je vous prie de vouloir bien le présenter à la Législature.

J'ai le regret d'avoir à mentionner que le Conseil de l'Instruction publique a perdu, durant l'année dernière, deux de ses membres. M. H.-R. Gray, pharmacien très en vue, de Montréal, et M. Eugène Crépeau, avocat distingué, d'Arthabaskaville. Ce dernier, comme vous le savez, a été remplacé par l'honorable juge Martineau, de St-Hyacinthe.

Le département de l'Instruction publique a vu disparaître, l'été dernier, un de ses officiers supérieurs dans la personne de M. Paul de Cazes. Nommé officier spécial du département le 7 avril 1880, il en devint le secrétaire le 3 avril 1886, à la mort de M. Oscar Dunn. Après vingt-huit ans de service actif, signalé par un labeur assidu, M. de Cazes crut devoir demander sa retraite qui lui fut accordée. Son départ n'a pas eu lieu sans susciter de profonds regrets de la part de ses collègues de bureau dont il avait l'estime et la confiance. Je suis heureux de lui rendre le témoignage qu'il a toujours rempli son devoir avec exactitude, tact et savoir.

Il a été remplacé comme secrétaire de langue française par M. J.-N. Miller, ancien instituteur et inspecteur d'écoles et, depuis vingt et un ans, officier spécial du département et assistant-secrétaire. La compétence et l'esprit de travail de M. Miller le désignaient au poste de confiance auquel il a été appelé.

Le personnel enseignant a fait une perte sensible par la mort de M. A.-D. Lacroix, ancien instituteur et directeur général des écoles catholiques de

la cité de Montréal. Il était parvenu à cette haute position grâce à l'honorabilité de son caractère, à ses succès dans l'enseignement, à son expérience et à la sûreté de ses principes. La commission des écoles catholiques de Montréal l'avait en haute estime et reposait en lui beaucoup de confiance.

M. Lacroix a été remplacé comme directeur général par un titulaire digne de lui succéder. Dans une cité populeuse comme Montréal, où tant d'opinions et d'intérêts divers viennent souvent en conflit, cette position exige un homme de tact et de devoir, et le choix de M. J.-N. Perrault, principal de l'école Montcalm, a rencontré l'approbation générale.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il convient de signaler la nouvelle direction que prend le mouvement éducationnel à Montréal, grâce à la fondation d'œuvres d'enseignement supérieur ou spécial. Pendant de longues années les jeunes étudiants de l'importante région dont cette cité est le centre furent privés, au sortir du collège, pour des causes que je n'ai pas à apprécier, des avantages qu'offre l'enseignement universitaire au développement des facultés intellectuelles, et ne purent bénéficier de cette préparation soignée que requiert l'admission aux professions libérales et sans laquelle on est exposé à ne pouvoir acquérir ou conserver des habitudes sérieuses de travail et par suite à dévier de sa course. On commence maintenant à recueillir les bienfaisants résultats de l'établissement d'une université dans cette grande cité; les cours s'y multiplient et s'y fortifient et les élèves deviennent de plus en plus nombreux. Après l'affiliation, déjà réalisée, faite de l'école polytechnique et des écoles de chirurgie dentaire et de pharmacie, sont venues se greffer, l'année dernière, sur l'arbre universitaire, deux œuvres importantes.

La première de ces nouvelles affiliations par ordre de date est celle de l'Institut agricole d'Oka, dont la fondation par les révérends Pères Trappistes de Notre-Dame-du-Lac, remonte à 1893. Ce magnifique établissement possède une étendue de mille acres de terre, dont plus de cinq cents sont en culture. Cette œuvre n'a cessé de prospérer. Comme le dit M. le Vice-Recteur de l'Université Laval de Montréal, dans son dernier rapport annuel :

“ Les succès étaient de plus en plus marqués, quand, pendant l'hiver de 1907, sur le désir du ministre provincial de l'agriculture, comme aussi sur la pressante sollicitation des autorités religieuses et des missionnaires agricoles et aux applaudissements du Conseil de l'Instruction publique, les dévoués religieux qui dirigent cette maison se prêtèrent de bon cœur à la réorganisation plus parfaite d'une œuvre de si grand intérêt national.”

“L'Institut agricole d'Oka, ajoute le rapport, inaugure, cette année même, le complet fonctionnement de ces améliorations. Il est prêt non seulement à poursuivre ses cours, sensiblement modifiés, des degrés préparatoire, élémentaire et secondaire; mais un cours supérieur sera aussi donné à tous les élèves en mesure de le suivre immédiatement.”

“Un enseignement spécial est aussi organisé en faveur des personnes adultes ou plus jeunes, empêchées d'embrasser dans toute leur étendue les programmes réguliers. Ce dernier enseignement comprendra plusieurs cours abrégés, tout à fait pratiques, et dont la durée variera selon l'importance des spécialités dans lesquelles on désirera se perfectionner.”

Il y a lieu de se réjouir de l'importance nouvelle que donnera à cette école d'agriculture son affiliation à l'Université Laval.

L'autre œuvre accueillie par l'Université est l'École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, fondée par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, et dont l'ouverture solennelle eut lieu l'automne dernier.

Quel est le but que l'on s'est proposé en fondant une école de ce genre? Je ne saurais mieux répondre à cette question qu'en citant un extrait du programme d'études que les distinguées filles de Marguerite Bourgeois se proposent de suivre.

“En fondant cette école, disent-elles dans le *prospectus*, nous avons l'ambition de donner à notre pays des chrétiennes d'élite. C'est caractériser d'un mot le but que nous poursuivons. Nous voulons inculquer aux jeunes filles des convictions religieuses plus éclairées, pousser plus avant leur culture intellectuelle et leur laisser pour les années à venir, avec une bonne méthode de travail, des habitudes d'esprit sérieuses. En aidant les jeunes filles à se cultiver, nous voulons simplement faire droit au besoin qu'elles éprouvent de s'instruire davantage. . . . Nous avons conscience que notre école, en assurant le progrès des jeunes filles qui lui seront confiées, préparera l'avenir. Les femmes instruites ne manqueront pas de relever le milieu domestique et social où elles sont destinées à vivre, d'exercer sur l'éducation de leurs enfants une direction plus éclairée et de créer par la forte éducation de leur esprit, aussi bien que par leur valeur morale, l'élite sociale dont le pays a besoin.”

De son côté, M. le chanoine Gauthier, parlant à l'inauguration de la nouvelle école au nom des Sœurs de la Congrégation, disait, dans le remarquable discours qu'il prononça: “L'on s'y propose de prendre la jeune fille au terme de son cours de couvent et de pousser plus avant et plus loin sa culture intellectuelle. Quelque bonne volonté que l'on y mette, les études de

la première enfance sont forcément superficielles. L'esprit s'ouvre à peine et si charmant que soit ce premier épanouissement, il est encore trop frêle et trop menacé pour qu'il puisse tenir toutes ses promesses d'avenir. Plus profonde est la secousse donnée à l'esprit par la seconde éducation, l'esprit est mûr pour le développement définitif qui fixera ses habitudes essentielles et assurera son progrès. . . ."

La liste du personnel enseignant de l'école supérieure se compose de quinze professeurs-maîtres et de dix-huit professeurs-maîtresses (dont quinze religieuses), outre vingt-cinq conférenciers dont les noms sont déjà très favorablement connus. Le cours régulier comprend deux, trois ou quatre années, selon la préparation antérieure des élèves et tous les examens de fin d'année sont soumis au contrôle universitaire. Le cours de littérature sera précisément celui de l'Université.

L'École polytechnique, affiliée à l'Université Laval de Montréal, est une autre maison de haut enseignement dont il importe que je signale le développement. Quoiqu'elle ne soit point sous le contrôle du département de l'Instruction publique, elle est tenue par sa charte de lui faire rapport, et je constate avec plaisir que le nombre des élèves s'y accroît avec les années. De 122 en 1907, il s'est élevé, l'année dernière, à 146 dont 23 ont reçu le diplôme d'ingénieur civil.

Le vénérable M. E. Balète qui, pendant tant d'années, a été le directeur des études à l'École polytechnique, a pris sa retraite et a été remplacé en cette même fonction par M. Alfred Fyen. M. Balète a rendu à l'institution qu'il regardait comme sienne de longs et précieux services.

L'École polytechnique possède un corps de professeurs dont la compétence et le zèle assurent la force des études et la nouvelle allocation que le gouvernement a bien voulu ajouter à l'ancienne contribuera grandement au succès de l'institution.

CONGRÈS PÉDAGOGIQUE

Le congrès des institutrices du diocèse de Saint-Hyacinthe, tenu l'été dernier, à la maison-mère des Sœurs de la Présentation de Marie, a obtenu un succès marqué. Le nombre total des personnes qui ont assisté aux conférences s'est élevé à 739, dont 297 religieuses enseignantes venues des différentes communautés du diocèse et 442 institutrices laïques. Depuis l'existence de ces congrès annuels, la réunion des institutrices congréganistes et des institutrices laïques a toujours eu une bénigne influence. Outre l'import-

tan
nies
ceu
lect
puis
véné
les i
aima

conco
ciale
Dalla
chacu
née en
C
primar
Croix.
et jar
amis d
de 190
élèves
C
les atta
peut pr
Le
gent qu
superfic
certaine
il impor
pour y l
cultivé d
son reve
Le
les école
perches d
vingt-cin

tance des conférences pédagogiques qui s'y donnent, le lieu où se trouve réunies les congressistes exerce un attrait particulier sur leur intelligence et leur cœur. Cette semaine de congrès est à la fois une semaine de travail intellectuel et de jouissance, et de repos pour l'esprit, car à Saint-Hyacinthe, puisque je n'ai à parler ici que du dernier congrès, Mère Saint-David, la vénérable supérieure du couvent, et ses dignes collaboratrices ont accueilli les institutrices avec une grâce et une bonté dont celles-ci conserveront le plus aimable souvenir.

JARDINS SCOLAIRES

Je continue à favoriser l'œuvre des jardins scolaires entreprise avec le concours zélé de M. O.-E. Dallaire, aujourd'hui directeur de l'école provinciale de laiterie à Saint-Hyacinthe. Dans le rapport qu'il m'a adressé, M. Dallaire constate que le nombre des enfants qui prennent plaisir à cultiver chacun son petit carré et s'initient de la sorte à l'horticulture augmente d'année en année.

C'est à Sainte-Rose, dans le comté de Laval, que l'horticulture à l'école primaire a pris origine, en 1903, sous la direction des religieuses de Ste-Croix. Depuis, le mouvement s'est étendu et le nombre des petits jardiniers et jardinières de l'école s'accroît dans une proportion propre à réjouir les amis de la cause agricole. Il était de 18 élèves, la première année. En l'été de 1907, 65 écoles, réparties dans vingt comtés, avaient leur jardin avec 1258 élèves et, en 1908, 97 écoles avec 2200 élèves.

Ce travail manuel, auquel les enfants se livrent pendant les récréations, les attache davantage à l'école et leur donne une idée saisissante de ce que peut produire une culture améliorée.

Les règlements scolaires des deux comités, catholique et protestant, exigent que le terrain sur lequel est bâtie l'école ait au moins un demi-arpent en superficie. Dans plusieurs endroits, le terrain scolaire est trop restreint et certaines commissions scolaires ne semblent pas assez comprendre combien il importe qu'il se trouve autour de l'école une étendue de terre assez vaste pour y laisser jouer les enfants et y faire un peu de culture. Un jardin bien cultivé dont l'instituteur ou l'institutrice aurait le profit pourrait augmenter son revenu, sans qu'il en coûte un sou à la municipalité scolaire.

Le comité protestant a, l'an passé, adopté un rapport recommandant que les écoles élémentaires protestantes puissent avoir un jardin d'environ dix perches carrées, et les écoles modèles et les académies, des jardins d'au moins vingt-cinq perches carrées, afin d'y occuper au moins quarante élèves.

Je m'efforce de convaincre les commissaires d'écoles qu'il est désirable que l'on s'assure de beaux terrains pour y asseoir les bâtiments scolaires et qu'il importe de les embellir par une plantation d'arbres de grande croissance.

MUSÉES SCOLAIRES

Les commissaires des écoles catholiques de Montréal viennent de donner un exemple qui devrait être suivi dans plusieurs centres importants de la province. En effet, dans leur rapport de 1907-08, ils signalent la résolution qu'ils ont adoptée et par laquelle ils mettent à la disposition des principaux de ces écoles une somme annuelle de cent piastres en vue de constituer peu à peu dans chaque école un musée d'objets à utiliser pour l'enseignement pratique et intuitif des connaissances scientifiques usuelles. Ces musées contiendront par exemple des échantillons des matières premières employées dans nos industries nationales, des spécimens de nos bois, de nos céréales, etc.

Quoique la somme affectée annuellement ne soit pas considérable, ces musées toutefois ne manqueront pas d'offrir avant longtemps un intérêt réel; ils ne manqueront pas non plus de développer chez les enfants le goût des sciences naturelles.

Montréal possède déjà de riches musées, comme ceux de l'Université McGill et d'autres grandes institutions. Cette création de musées scolaires est un pas important dans la voie du progrès éducationnel. Je félicite donc la commission scolaire catholique de Montréal de l'excellente initiative qu'elle a prise en cette question de l'enseignement scientifique, tout élémentaire qu'il puisse être.

ÉCOLES NORMALES

Avec la fondation de nouvelles écoles normales, la province compte aujourd'hui dix écoles de pédagogie en activité, dont une pour la formation des élèves protestants, filles et garçons, et neuf pour la formation des élèves catholiques, dont deux de garçons et sept de filles.

En quittant la direction de l'école normale McGill à laquelle il avait voué tous les instants de sa vie, le Dr Robins, dans la conclusion de son dernier rapport sur cette institution qui allait faire place à l'école Macdonald, avait prié les professeurs nouveaux qui allaient remplacer les anciens, " de consacrer toutes les forces de leur esprit et de leur cœur à la prospérité de la nouvelle institution et de se souvenir que la sage éducation du peuple résulte plus de la formation effective des professeurs que de l'abondance de matériel sco-

laire et que de la sage éducation du peuple beaucoup plus que de la fertilité de notre sol dépend la prospérité de la province."

Le directeur de l'école Macdonald, M. Georges-A. Locke, dès la première année qu'il lui a consacrée, a compris, comme son prédécesseur, le rôle que doit remplir une telle maison d'enseignement. Il tint à dire, dans son rapport, qu'elle est devenue l'héritière des traditions de l'école normale McGill. Sa double affiliation à une école de science ménagère bien outillée et à une école d'agriculture possédant des laboratoires de physique, de chimie, de biologie, de bactériologie, etc., et dont les professeurs sont à la disposition de ses élèves, lui procure des avantages exceptionnels et la place, de ce fait, dans une situation plus avantageuse que l'ancienne école McGill en lui fournissant des moyens d'action plus complets. Aussi, dès cette première année, le nombre des étudiants en pédagogie s'est élevé de 110 à 142. Il faut espérer que les élèves-maitres deviendront plus nombreux, car il n'y a eu, en 1907-08, que huit candidats de sexe masculin qui ont suivi les cours pédagogiques.

M. Locke, dans son rapport, fait spécialement allusion au système de pensionnat qui a été inauguré à l'école Macdonald. On sait que ce système fut adopté, dès 1857, par les écoles normales catholiques de la province, mais il n'existait pas encore dans les écoles normales protestantes du Canada. "Ce système, dit M. Locke, avec beaucoup d'à-propos, offre de grands avantages aux élèves; pour leurs progrès intellectuels ils peuvent accomplir plus de travaux et, ce qui est encore plus important, la qualité des travaux en est grandement améliorée." C'est là aussi le résultat de l'expérience qui s'est faite dans les écoles similaires.

Trois nouvelles écoles normales catholiques de filles sont entrées en activité l'automne dernier, savoir: celles de Valleyfield, des Trois-Rivières et de Nicolet. Elles ont été confiées à la surveillance respective des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de Montréal, des Ursulines et des Sœurs de l'Assomption. Les révérendes Sœurs Grises d'Ottawa, de leur côté, sont à parachever, à Hull, la construction d'une école normale de filles qui ouvrira ses cours en septembre prochain.

Ces écoles, placées sous la direction de principaux compétents et d'excellentes institutrices appartenant à différentes congrégations religieuses, travaillent d'ardeur à réaliser le but de leur fondation, et leur municipalité même produit entre elles une émulation dont bénéficieront les jeunes personnes qui s'y préparent à la carrière de l'enseignement.

A propos de l'efficacité de ces maisons d'éducation, une question se pré-

sente à l'esprit. Les élèves-institutrices sont admises au cours normal à l'âge de quinze ans, et le cours d'études divisé en trois, le cours élémentaire, le cours moyen et le cours supérieur, est disposé de telle sorte que les élèves, d'après les règlements scolaires, peuvent généralement obtenir le brevet d'école primaire élémentaire à la fin de la première année, celui d'école primaire intermédiaire ou modèle à la fin de la seconde année et celui d'école académique ou primaire supérieure à la fin de la troisième année. Eh bien, l'âge d'admission de la jeune fille à l'école normale ne devrait-il pas être plus élevé? On l'a fixé à quinze ans, afin que l'élève puisse recevoir son brevet de capacité à seize ans, c'est-à-dire à l'âge même où elle pourrait obtenir un brevet semblable du Bureau central d'examineurs. Mais comment l'élève peut-elle, dans le court espace de dix mois, se livrer à un apprentissage professionnel sérieux, lorsqu'elle est obligée d'apprendre la pédagogie théorique et pratique et, comme complément obligatoire, de s'instruire sur les matières inscrites au tableau général du programme d'études? Quel temps lui reste-t-il pour se délasser et orner son esprit par des lectures attrayantes et utiles et se livrer à des travaux libres ou personnels? On a si bien compris la situation que je signale que, dans les écoles normales de filles récemment fondées, il existe un cours préparatoire destiné à recevoir les élèves qui ne sont pas suffisamment préparées à suivre le cours régulier de l'institution. Ce cours a pour effet de prolonger d'un an le stage à l'école et de corriger, dans une certaine mesure, les inconvénients que j'ai mentionnés. Pour appuyer les idées que je viens d'exposer, je ne saurais mieux faire que de citer ce que dit, à ce sujet, le principal de l'école normale de Rimouski, M. l'abbé Ross, dans son intéressant rapport :

“ S'il me fait plaisir, dit-il, de voir le cours se développer par la partie supérieure, je n'ai pas été moins heureux de pouvoir réaliser une innovation déjà projetée et dont vous avez eu la bienveillance de signaler l'importance dans votre dernier rapport. Je veux parler du cours préparatoire dont je comprends de plus en plus l'opportunité à mesure que je connais les capacités des jeunes filles qui se présentent à l'école normale. Malheureusement, tout le monde ne saisit pas la nécessité de jeter les bases solides d'une bonne instruction primaire avant de chercher à obtenir un brevet. On vise à décrocher un diplôme dans le plus court temps, avec le moins de frais possibles, comme si ce parchemin communiquait la science infuse. Certaines personnes semblent croire qu'il suffit à une élève, qui a l'âge requis, de passer une année à l'école normale pour devenir une institutrice accomplie.

Aussi, parmi le nombre assez considérable de jeunes filles à qui j'ai assi-

gné ce cours, sept seulement ont eu le courage de s'y résigner, les autres aimant mieux continuer leur genre d'études et risquer un examen devant le bureau d'examineurs. La tactique que j'ai suivie a donc eu pour effet, cette année, de diminuer le nombre de nos élèves. Mais le niveau des études dans nos classes y a gagné et ce résultat, qui nous est plus précieux que le nombre, ne peut que m'encourager à persévérer dans la voie entreprise. On finira par comprendre le but de nos efforts, et je ne désespère pas de voir cette classe prendre avec les années une importance méritée."

L'époque ne saurait être éloignée où il faudra modifier quelque peu les règlements qui concernent les examens des candidats à l'enseignement devant le Bureau central des examinateurs. Celui-ci a sans doute son utilité et il l'aura pendant nombre d'années encore, mais il ne faut pas qu'il puisse gêner le recrutement des élèves-maitresses au détriment des écoles de pédagogie. Les diplômes accordés aujourd'hui par ce Bureau et par les écoles normales ont apparemment la même valeur, puisqu'ils confèrent également le droit d'enseigner. Cependant le programme des écoles normales exige davantage sur plusieurs matières que celui du Bureau et il y a là une question d'équivalence des diplômes qui mérite une étude sérieuse.

Par conséquent, l'établissement d'écoles normales aux chefs-lieux des diocèses, l'intérêt plus grand qu'auront les communautés religieuses enseignantes à diriger les aspirantes au brevet de capacité vers ces institutions plutôt que vers le Bureau central des examinateurs, et le désir qu'auront de plus en plus les familles et les commissaires d'écoles de s'assurer les services des institutrices les mieux formées à l'enseignement, nécessiteront certains changements dans l'organisme de nos écoles normales. Une étude du fonctionnement de ces maisons d'éducation dans certains pays d'Europe paraîtra probablement nécessaire dans un avenir très rapproché.

Je dois mentionner le fait que le principal de l'école normale Laval, Mgr Rouleau, a organisé, au département des filles, le cours académique qui n'y avait pas encore été établi. Les Dames Ursulines ont offert leur concours gracieux à cette heureuse innovation qui était devenue une nécessité et, en retour, dit Mgr Rouleau: "j'ai admis les élèves ursulines qui se préparent à la graduation, à suivre ce cours académique et à concourir avec nos pensionnaires pour le brevet. La communauté et les élèves apprécient très justement une faveur qui met à leur portée les privilèges attachés au diplôme de l'École normale Laval, et confère à la haute culture que donne à ses élèves le vénérable monastère, une sanction officielle d'une grande valeur morale et d'un incontestable prestige. D'autre part, la demande que m'ont faite les révé-

rendes Mères d'admettre au cours académique les candidats à la graduation, est un certificat d'autant plus honorable qu'elles ont été les témoins constants et éclairés du fonctionnement de l'École depuis 1857."

STATISTIQUE CONCERNANT LES ÉCOLES

Durant l'année scolaire 1907-08, il a été adressé aux commissions scolaires et vérifié 299 plans et devis de maisons d'école, ce qui forme un total pour les quatre derniers exercices de

187 plans en	1904-05
236 " "	1905-06
238 " "	1906-07
299 " "	1907-08

Total 960

Les corporations scolaires ont dépensé durant la dernière année \$692,903 pour la construction de maisons d'école. C'est une augmentation de \$295,646 sur l'exercice 1905-06. En prenant les quatre dernières années:

1903-04	\$ 325,522
1904-05	263,084
1905-06	397,257
1906-07	692,903

Nous arrivons avec un total de \$1,678,766

Ces montants ne donnent pas réellement le total des dépenses. Ils sont le résultat des rapports spéciaux que les inspecteurs sont tenus d'adresser au département après leur visite des nouvelles constructions. Il y aurait aussi à considérer les réparations qui ne tombent pas sous l'article 47 des règlements refondus du Comité catholique et qui doivent représenter un montant assez élevé.

Aux statistiques ci-dessus exposées, je dois ajouter le montant des emprunts contractés pour la construction d'écoles durant l'année 1907-08. Le total en a été de \$641,270, ce qui représente une augmentation de \$117,278 sur l'exercice correspondant de 1906-07.

Toutes ces statistiques ont leur éloquence et je ne saurais manquer de signaler les sacrifices pécuniaires que nombre de municipalités se sont imposés pour la construction de nouvelles maisons d'école. Je citerai d'abord

Danville. L'école des garçons que la municipalité a érigée au prix de \$8,000 est sise, dit l'inspecteur G. Labarre, dans un endroit très hygiénique. Elle est vaste, bien éclairée et pourvue de toutes les améliorations modernes. On a pu construire cette excellente maison grâce à un legs de \$3,000 dû à la générosité intelligente de feu le révd M. Masson, ancien curé du lieu. En outre, grâce aux efforts du curé actuel, M. Hébert, et aux heureuses dispositions des syndics, les religieuses de la congrégation de Notre-Dame ont, de leur côté, fondé un pensionnat de filles, établi dans une superbe maison à quatre étages, chauffée à l'eau chaude, éclairée à la lumière électrique, avec salles de bain à l'usage des élèves. La construction de cet édifice a coûté \$27,000.

Dans le district d'inspection de M. F.-X. Guay, huit constructions nouvelles ont coûté la jolie somme de \$75,514. C'est ainsi que la ville de Hull a dépensé \$12,000 pour une allonge au collège Notre-Dame; les sœurs de St-Louis de la Charité, \$7,500 pour un couvent à Ste-Cécile-de-Masham; les sœurs Grises de la Croix, \$30,000 pour un pensionnat de filles à Ville-Marie; les commissaires d'écoles de la Pointe-Gatineau, \$12,000 pour une école de garçons.

Je citerai encore la nouvelle école de Thetford-Mines d'une valeur de \$22,000 et construite sur un emplacement de 105,000 pieds en superficie; la municipalité scolaire catholique de la ville de Québec qui a dépensé en construction et en améliorations au-delà de \$100,000; celle de Château-Richer dont la magnifique école a coûté plus de \$12,000; l'agrandissement du couvent des sœurs de la Présentation de Marie, à Coaticook, qui fait de cette maison un des plus beaux établissements d'éducation des cantons de l'Est, et la municipalité protestante de Waterloo dont la nouvelle maison d'école est un honneur pour la localité.

Je ferai particulièrement allusion à l'aile magnifique que viennent d'ajouter à leur maison-mère de Saint-Hyacinthe les Sœurs de la Présentation de Marie. Cette nouvelle construction, érigée au prix de \$80,000 au moins, ajoute beaucoup au confort des élèves. Elle démontre bien l'importance acquise par cette institution et les progrès qu'elle fait au sein de notre province. Elle est de plus un ornement pour la cité de Saint-Hyacinthe.

MAITRES D'ÉCOLES

Je dois de nouveau, cette année, rappeler à quel point il importerait de confier la direction des écoles de garçons à des maîtres plutôt qu'à des institutrices. Les statistiques démontrent que le nombre des maîtres employés dans

nos écoles élémentaires, intermédiaires et primaires supérieures est fort restreint, et beaucoup de personnes regrettent de voir l'instruction des garçons âgés de dix ans et plus confiée à des institutrices dont plusieurs manquent de l'autorité nécessaire pour les discipliner, former leur caractère et leur donner l'éducation solide dont ils ont besoin. Sur un total de 7,172 instituteurs et institutrices laïques, catholiques et protestants, l'on ne compte que 238 instituteurs catholiques et 108 instituteurs protestants. La seule ville de Montréal emploie environ une centaine de maîtres laïques catholiques, de sorte que les écoles catholiques du reste de la province n'emploient que 138 professeurs.

Aux instituteurs laïques, il faut ajouter les religieux enseignants au nombre de 1,274, de sorte que nous avons comme professeurs dans les écoles primaires de la province 1,620 instituteurs dont 1,512 sont catholiques et 108 protestants.

Le nombre des instituteurs comparé à celui des institutrices tend à diminuer. Or, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, croyant qu'il est désirable de recourir à des mesures propres à favoriser l'engagement d'un plus grand nombre de maîtres dans les écoles modèles des campagnes, a recommandé à qui de droit d'offrir une prime à toute commission scolaire rurale qui placerait l'école primaire intermédiaire des garçons de la paroisse sous la direction d'un maître d'école diplômé.

Cette décision du comité catholique rencontre, je crois, les désirs de nombre de pères de familles et de membres du corps enseignant. L'un de nos inspecteurs les plus expérimentés, M. G.-S. Vien, se prononce en ce sens dans son rapport annuel. "Je tiens plus que jamais, dit-il, à l'idée d'établir dans les grands villages des écoles modèles ou académiques sous la direction d'un maître, et je suis heureux de constater que cette idée fait son chemin et devient populaire. La résolution adoptée par le comité catholique à sa séance du 13 mai dernier en activera, j'espère, la solution."

M. Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier, partage aussi cette opinion et verrait dans la mise en pratique de cette mesure le moyen d'augmenter le nombre des élèves-maîtres dans le cours académique de nos écoles normales. Voici ce qu'il écrit là-dessus: Si votre excellente proposition, en mai dernier, au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, ayant pour but de favoriser l'engagement d'un plus grand nombre d'instituteurs dans les municipalités scolaires de la province, venait en vigueur, il est certain, Monsieur le Surintendant, que les demandes de professeurs se fai-

sant plus nombreuses, notre cours académique aurait un plus grand nombre d'élèves."

REMARQUES SPÉCIALES

Le collège Macdonald, à Ste-Anne-de-Bellevue, ayant été substitué à l'École normale McGill de Montréal, a pris exclusivement à sa charge, comme on le sait, la formation pédagogique des candidats protestants à l'enseignement. Or, la somme de \$16,866.67 que coûtait au gouvernement le maintien de l'ancienne école a été distribuée par ce dernier aux écoles protestantes, et chaque école a reçu une somme de vingt piastres. Il a été expressément entendu que ces allocations ne pourraient être employées à la diminution des taxes scolaires locales, mais, au contraire, seraient affectées à l'aménagement des classes, à l'augmentation des salaires des instituteurs et à la prolongation des mois d'école là où la chose serait nécessaire. Dans beaucoup de cas, les commissions scolaires, en ajoutant un supplément à la somme reçue, ont fait l'acquisition de séries complètes de cartes géographiques, qui, avec celles de la province de Québec et du Canada, fournies gratuitement par le gouvernement, seront suffisantes pour plusieurs années à venir. Les commissions scolaires feraient bien de consacrer une partie de cette allocation à l'accroissement des bibliothèques scolaires qu'elles ont déjà commencé à former.

Le progrès scolaire s'accroît annuellement. Les élèves de nos écoles normales sont au nombre de 526 et, en ajoutant les enfants des écoles annexes, ce nombre s'élève à 1225. 2,804 élèves suivent les cours de nos universités, 6,274 ceux de nos collèges et le grand total des enfants et jeunes gens qui fréquentent les écoles de tout genre est de 372,599.

Le désir de s'instruire existe partout dans nos paroisses et certaines municipalités s'efforcent de pousser le progrès éducationnel aussi loin que possible. Je citerai comme exemple celle de Notre-Dame-des-Neiges-de-Masson qui, dit l'inspecteur Filteau, ne s'est pas arrêtée à la création d'un jardin scolaire et à celle d'un musée, mais a aussi ouvert un cours de menuiserie pour les garçons et un cours bien suivi d'économie domestique pour les filles.

Les tableaux statistiques qui suivent font voir le mouvement éducationnel dans la province durant la dernière année scolaire. (1)

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUÈRE,

Surintendant.

(1) *Note de L'Enseignement Primaire*:—Nous publierons plus tard un résumé de ces tableaux.

L'INSTITUTEUR

“ Je ne connais pas d'être plus malheureux qu'un maître qui se déplaît dans son école ”—disait un inspecteur. Et il ajoutait : “ Faire la classe est toujours chose fatigante, mais elle l'est bien moins quand on la fait avec cœur et âme ! ”

“ Faire la classe avec cœur et âme ” tout est là !

Jeunes gens et jeunes filles qui vous destinez à l'enseignement, retenez bien cet axiome pédagogique.

N'oubliez pas que si les fonctions d'instituteur et d'institutrices réclament des qualités intellectuelles, elles exigent aussi et surtout des qualités morales.

Sachez qu'il vous faudra de la patience, de la douceur, de la fermeté.

Sachez que votre vie sera une vie de dévouement, d'abnégation, de désintéressement.

Ne croyez pas ceux qui disent que “ faire la classe est un métier comme un autre. ” Rien n'est plus faux.

L'homme de métier travaille *avant tout* pour lui, pour ses intérêts ; l'instituteur travaille *avant tout* pour les autres.

Il a charge d'âmes, d'esprits, de consciences et de cœurs.

Nul commerce, nulle industrie, nulle entreprise ne réclame autant de prudence, autant de vigilance, autant de soins minutieux.

Le cultivateur maladroit, l'ouvrier inhabile, le commis négligent ne font de tort qu'à eux-mêmes ou à ceux qui les emploient.

Mais l'instituteur, lui, quand il est mauvais ou simplement médiocre, fait tort à la Société tout entière.

Done, jeunes gens, avant de prendre une décision ferme, interrogez-vous, auscultez-vous, si je puis m'exprimer ainsi.

Et si la tâche vous effraie ou ne vous sourit guère, si la responsabilité vous semble trop lourde, si, en un mot, vous ne vous sentez qu'une faible inclination pour cette vie presque “ sacerdotale ”, n'hésitez point : ne franchissez pas le seuil de l'École.

Ce sera de votre part une bonne action.

K.

Du
aux
tion
ce d
donn
natio
si vr
d'un
ment
norm
mille
Il fau
per de
et l'é
but qu
pline e
sible d
quelles
à se p
d'éduca
vie. E
petit ty
pas mo
moins l
tiblemen
de donn
C'est la
corps, de
ne viole
fants vo

CAUSERIE PEDAGOGIQUE

Du besoin de mouvement chez les enfants.—Comment peut-on concilier ce besoin avec les exigences de la discipline et de l'enseignement?

L'enfant a besoin de mouvement : c'est là un besoin naturel et qui répond aux besoins physiologiques de la vie. L'homme, en effet, est né pour l'action : il dépense son activité naturelle dans le travail. L'enfant, lui, n'a pas ce dérivatif : il lui faut le jeu, la marche ou mieux encore la course. Abandonné à lui-même, il remuera simplement pour remuer, s'il manque d'imagination pour inventer un jeu solitaire, plutôt que de rester inactif. Cela est si vrai, que la trop grande tranquillité d'un enfant est le plus souvent l'indice d'un malaise ou d'un tempérament maladif, et que l'exubérance de mouvements est, au contraire, un signe de bonne santé et d'une croissance physique normale.

Ce besoin n'est nullement un mal, et cependant à l'école et dans la famille même, on est dans l'obligation de le réprimer dans une certaine mesure. Il faut bien préparer l'homme dans l'enfant, d'où la nécessité de se préoccuper de l'esprit et du cœur aussi bien que du corps. Or le travail intellectuel et l'éducation du cœur s'accordent mal avec cette activité dévorante et sans but qui se manifeste chez tous les enfants. Il n'y a pas d'école sans discipline et pas de discipline sans contrainte : c'est une vérité qu'il n'est pas possible d'oublier. Le travail en commun entraîne avec lui des obligations auxquelles nul ne saurait se soustraire. Par contre, il habitue chacun des élèves à se préoccuper d'autrui, à ne pas songer qu'à lui-même ; il est un facteur d'éducation puisqu'il place les enfants dans les conditions ordinaires de la vie. Et il en est de même dans la famille, où l'enfant deviendrait si vite un petit tyran. Mais le besoin d'activité physique et de mouvement n'en reste pas moins naturel, et pour avoir été comprimé pendant un temps plus ou moins long, il ne s'en manifeste ensuite que plus violemment et plus irrésistiblement. D'où la nécessité pour l'éducateur de se préoccuper des moyens de donner satisfaction à ce besoin, sans sacrifier ni la discipline ni le travail. C'est la conception moderne de l'éducation, de se préoccuper à la fois du corps, de l'esprit et du cœur, et cette conception est d'autant plus vraie qu'on ne viole pas impunément les voies de la nature et que, alors que certains enfants voient leur santé compromise par des études trop sédentaires, d'autres

se vengent de la contrainte en se montrant remuants et indisciplinés et en troublant l'ordre de la classe. On peut donc dire, sans crainte de tomber dans le paradoxe, qu'une discipline qui ne tient pas suffisamment compte de la nature des élèves et qui les astreint à une immobilité trop absolue va contre le but et devient une cause d'indiscipline. Et le principe est d'autant plus vrai que les enfants sont plus jeunes.

Cela posé, voyons comment l'on peut, tout en gardant une juste mesure, concilier le besoin de mouvement inhérent à l'enfance avec les exigences de la discipline et du travail scolaire.

La première règle à poser, c'est qu'il faut s'en tenir, pour le travail scolaire, aux exigences du règlement. Il y a des maîtres qui prolongent régulièrement chaque classe d'un quart d'heure, parfois d'une demi-heure. On aurait mauvaise grâce à leur en faire un grief; pourtant il ne faut pas avoir crainte de dire que c'est là un zèle mal entendu. Ni le maître ni les élèves ne peuvent se trouver bien de cette prolongation de travail, et je doute que les progrès eux-mêmes puissent y gagner. Six heures bien employées, avec l'esprit dispos, valent mieux que sept heures avec la lassitude et l'ennui. Pour la même raison, il convient de limiter au strict nécessaire la tâche donnée à faire dans les familles. L'enfant qui a passé trois heures sur les bancs de l'école a besoin de se détendre l'esprit et de se donner de l'air et du mouvement; la tâche en question ne devrait donc jamais aller au delà de l'étude des leçons du lendemain.

La petite récréation qui coupe chaque classe—le quart-d'heure, comme on l'appelle—ne doit jamais être supprimée, sauf en cas de très mauvais temps et lorsque l'école est dépourvue de préau couvert. Pendant ce quart d'heure, loin de réprimer les jeux un peu violents—à moins qu'ils ne soient dangereux—et les cris, il faut, au contraire, pousser les enfants à courir et à jouer; on peut même, par les jours de grande froidure, organiser une course circulaire, qui entraîne tout le monde, qui réchauffe et qui renouvelle complètement l'air des poumons. Pour bien des raisons, sur lesquelles il est inutile d'insister, les élèves qui ne jouent pas, qui cherchent à s'isoler ou forment de petits groupes dans les coins de la cour, doivent appeler l'attention du maître.

Dans le même ordre d'idées, il convient de remarquer que les trop longs pensums ou les trop longues retenues vont souvent contre leur but. Il y a des maîtres, les jeunes en particulier, qui sont portés à épuiser immédiatement toute l'échelle des punitions, même pour de légers manquements à la discipline, de telle sorte qu'ils se trouvent désarmés en cas de faute grave.

Même au simple point de vue disciplinaire, on se place souvent dans un véritable cercle vicieux. L'enfant qui est privé de jeu et de mouvement aux heures de récréation est naturellement porté à remuer et à jouer en classe, et bientôt il est considéré comme un élève incorrigible. Ce sont là des extrémités regrettables et qu'il faut chercher à éviter.

En classe même, il est possible de donner satisfaction au besoin de mouvement des enfants : les marches, les évolutions, avec ou sans chant, contribuent naturellement à ce but et sont un excellent facteur de discipline. A une leçon ou un exercice assis, faisons succéder une leçon au groupe ou devant le tableau noir ; remarquons toutefois que la station debout n'est pas un mouvement et que trop prolongée elle peut devenir une fatigue. Il ne faut jamais oublier que tout est affaire de mesure.

La discipline se détend et les enfants deviennent inattentifs et distraits ? Quelques mouvements de bras, allongés sur la table, élevés verticalement, repliés, etc., suffisent pour amener immédiatement la détente nécessaire. Ceux qui n'ont jamais usé de ce moyen ont peine à se figurer de quel secours il peut être pour la discipline et combien de rappels à l'ordre ou de punitions il peut éviter. De même, dans les circonstances exceptionnelles, lorsqu'il y a, comme l'on dit, de l'orage dans l'air, une sortie de quelques minutes, sans même rompre les rangs, suffit pour ramener le calme dans tous les esprits, dans ceux des élèves. . . . et dans celui du maître. Fuyons la tentation !

Ajoutons, à ces moyens, les exercices de gymnastique, une succession raisonnée des leçons exigeant de l'effort intellectuel et des exercices où les organes physiques interviennent davantage, et nous parviendrons facilement à avoir une classe où l'on fait des progrès, parce que la bonne humeur et la bonne volonté y règnent en maîtresses. N'est-ce pas là le but que nous devons nous proposer ?

L'ÉCOLE ET LA FAMILLE



L'EGLISE ET LA PEDAGOGIE (1)

On fait, de nos jours, grand bruit autour des méthodes pédagogiques, et il est telle de ces méthodes — appelée intuitive, parce qu'elle repose sur l'action des yeux et l'expérimentation des sens,—que l'on représente volontiers comme une trouvaille moderne.

Les modernes ont sans doute vulgarisé ce genre d'enseignement. Ils l'apprécient fort, et ils en usent plus largement que les anciens. ils en abusent même, lorsqu'ils croient pouvoir, sans préjudice pour leurs élèves, lui sacrifier la méthode d'exposition et de synthèse, sans laquelle, pourtant, l'esprit reste privé d'un élément précieux de formation. Faut-il aller jusqu'à prétendre qu'on ignorait jadis le rôle dévolu aux sens dans l'œuvre de l'éducation ?

Ce serait se méprendre étrangement. La théorie scolastique de l'origine des idées fait précisément de l'intervention des sens, et des images que ceux-ci empruntent au monde sensible pour les déposer sur le seuil de l'âme raisonnable l'instrument nécessaire de nos conceptions intellectuelles. L'intelligence, disaient les vieux docteurs, ne perçoit que ce qui lui est transmis par l'intermédiaire des sens.

Et c'est bien de cette formule de haute psychologie que s'inspirait l'Église médiévale, lorsque, pour instruire le peuple, elle couvrait d'images, de tableaux historiques ou symboliques, les murs de ses écoles, ses bannières, ses chapelles, ses autels, les vitraux de ses cathédrales. Cet enseignement figuratif s'appelait la " Bible des pauvres (2)." C'était une leçon de choses moins profanes peut-être, mais non moins suggestives que celles sur lesquelles on promène aujourd'hui le regard des enfants.

Saint Thomas, sans nommer la méthode intuitive, semble en avoir posé les bases, lorsqu'il a écrit (3) : " C'est un fait d'expérience que, pour comprendre une chose, il faut la revêtir d'images sensibles sous lesquelles l'œil de l'âme aille en quelque sorte la saisir. Aussi est-ce dans l'usage d'exemples et de représentations matérielles que réside le secret de l'efficacité de l'enseignement."

Il est donc permis de croire que la méthode d'intuition sensible, dite aussi d'invention, d'expérimentation, n'était ni absolument inconnue ni tota-

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mars et avril 1909.

(2) Goschler, *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, au mot *Pédagogie*, p. 474.

(3) *Sam. théol.*, I. P., Q. LXXXIV, art. 7.

lement négligée dans les écoles de l'ancien régime. Ce qui est certain, c'est que Saint Jean-Baptiste de la Salle lui donna une large place dans son enseignement. La *Conduite des Ecoles chrétiennes*, dont il est l'auteur, recommande à plusieurs reprises l'usage du "tableau noir," ainsi que des exemples empruntés aux objets les plus connus (1). Depuis que le père Girard et quelques autres pédagogues modernes ont, non sans raison, célébré les mérites de la méthode intuitive et inventive, les maîtres se sont appliqués de plus en plus à tenir les yeux des enfants fixés sur le monde sensible, à développer chez eux l'esprit d'observation, de réflexion spontanée, à les faire collaborer eux-mêmes, par les sens d'abord, par l'intelligence ensuite, au grand œuvre de leur éducation.

L'utilité de ce procédé nous paraît d'autant moins contestable que les écoliers, dans le bas âge, sont en général moins aptes aux considérations abstraites. D'autre part, la méthode expositive et sympathique présente, notamment pour les élèves des classes supérieures, des avantages depuis longtemps reconnus et qu'aucun pédagogue sérieux ne saurait nier. C'est par elle que l'enseignement revêt une ordonnance logique pleinement conforme aux lois fondamentales de l'esprit humain, et, par suite, tout à fait propre à faciliter le travail de la mémoire, à illuminer les idées, à exhausser le niveau de la mentalité scolaire. Voilà pourquoi c'est, pensons-nous, le sentiment le mieux fondé, en philosophie comme en pédagogie, que la perfection de l'art d'enseigner consiste dans l'emploi heureusement combiné de l'intuition sensible et de la généralisation intellectuelle, de l'induction et de la déduction, de l'analyse et de la synthèse (2).

Du reste, pour réussir en cet art, il importe que l'instituteur sache retenir l'attention de ses élèves, qu'il exerce sur eux l'empire constant de sa parole, qu'il entretienne entre eux et lui un vif courant et comme un échange continu de vie intellectuelle et morale. C'est ce qui fait le succès de l'enseignement, et c'est ce que la pédagogie obtient par des procédés dont personne, maintenant surtout, n'ose contester l'évidente efficacité.

Il semble que jadis, au moins dans les petites écoles, le mode individuel d'enseigner ait généralement prévalu. Le maître donnait son enseignement à chacun des enfants, l'un après l'autre, et assez bas pour que la classe n'en fût point troublée (3). Incapable, le plus souvent, de faire face à la besogne,

(1) Voir Caisse, *l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, pp. 136, 142.

(2) Voir, parmi les auteurs canadiens, Mgr Langevin, *Cours de pédagogie*, IIIe P., ch. IV (2e éd., 1869.)

(3) *L'Ecole paroissiale*, p. 98 (dans Guibert, *Hist. de S. J.-Bte de la Salle*, p. 207).

il devait s'adjoindre un certain nombre de répétiteurs-élèves, et ce système, surtout dans les classes nombreuses, n'allait pas sans inconvénients. C'est à Jean-Baptiste de la Salle, si justement appelé "le législateur de l'enseignement primaire," que revient le mérite d'avoir, en divisant les classes, inauguré le mode d'enseignement simultané ou collectif, par lequel le maître s'adresse lui-même en même temps à tous les élèves, et d'y avoir adapté, dans une certaine mesure, le mode mutuel déjà existant (1). Un universitaire de marque, M. Gréard, n'a pas hésité à reconnaître que ce régime scolaire assura longtemps aux écoles congréganistes une incontestable supériorité sur les écoles laïques (2). Malgré toutes les défiances, les oppositions même dont elle a été l'objet, la méthode des Frères triomphe aujourd'hui dans les écoles officielles de France (3). Et nous croyons pouvoir ajouter qu'elle domine, sous le nom de système mixte ou simultané-mutuel, dans presque tous les pays.

Aussi bien offre-t-elle d'appréciables avantages.

Elle permet au maître de soutenir par des interrogations fréquentes et variées l'intérêt de la classe, de captiver l'imagination distraite des élèves, de tenir ces jeunes esprits toujours en éveil, de solliciter l'effort intelligent et persévérant de toutes leurs facultés. Cette forme bien vivante d'enseignement est, en réalité, aussi ancienne que la méthode socratique; mais nul, plus que saint Ignace dans son *Programme d'études* et, après lui, l'auteur de la *Conduite des Écoles chrétiennes*, n'a contribué à la répandre et à la systématiser. On peut dire qu'elle est désormais consacrée par l'usage de tous les catéchistes et de tous les éducateurs chrétiens. Elle trouve son complément dans ces joûtes intellectuelles,—grammaticales, historiques, géographiques,—organisées entre élèves d'une même classe, et dont nos institutions scolaires (4), "s'inspirant de la méthodologie des Jésuites" (5) chez qui elles furent toujours en vogue, donnent de si beaux exemples.

Preuve nouvelle que l'Église catholique n'entend demeurer étrangère à aucune forme de progrès pédagogique.

On lui reproche parfois de faire la part trop belle, dans les établisse-

(1) « L'enseignement mutuel, si préconisé sous le nom de méthode de Lancaster, au commencement du XIXe siècle, avait donc été expérimenté dès le XVIIe siècle. » (Guibert, *ouv. et end. cit.*) Le fondateur des Frères le modifia en ce qu'il avait de nuisible.

(2) *Education et instruction; enseignement primaire*, pp. 62, 63 (2e éd.) Paris 1889.

(3) Guibert, *ouv. cit.*, p. 676.

(4) Cf. l'abbé Lindsay dans la *Nouvelle-France* (t. II) : *Nos couvents donnent-ils une éducation pratique?* pp. 375-376.

(5) *Ibid.*, p. 375.

ments qu'elle dirige, à l'instruction morale, religieuse, spéculative, et de négliger le côté pratique, c'est-à-dire matériel, de l'éducation. Cela fût-il vrai qu'on devrait au moins lui savoir gré de former, dans sa clairvoyante sollicitude, des chrétiens et de préparer des savants.

Mais le reproche dont nous parlons, pris dans le sens général qu'il comporte, n'est pas fondé. Dès le quatrième siècle, saint Jérôme, écrivant à l'une de ses amies touchant l'éducation de sa fille, lui disait (1) : " Qu'elle apprenne à travailler la laine, à tenir une quenouille, à placer sa corbeille sur ses genoux, à tourner le fuseau, à former le fil avec le pouce. Mais qu'elle dédaigne et les tissus de soie et les broderies d'or." Cette préoccupation sage et pratique se fait jour dans les avis donnés, par leur vénéré fondateur, aux Frères des Écoles chrétiennes. Et s'il est vrai que, sous l'ancien régime, les programmes scolaires étaient moins complets qu'aujourd'hui (2), un choix judicieux de lectures, de modèles d'écriture et d'orthographe comblait en quelque façon ces lacunes. Les élèves des Frères devaient copier, en même temps que des sentences de la Sainte Ecriture ou des maximes chrétiennes, " des factures, des états, des lettres, des promesses, des quittances, des marchés et des devis d'ouvriers," puis on les obligeait à en composer eux-mêmes (3). Ajoutons que ce sont les Frères qui ont organisé pour la classe ouvrière les premiers cours d'enseignement spécial et professionnel (4).

(A suivre)

L. A. PAQUET, pfr

(1) *Lettres choisies*, par l'abbé Lagrange, (p. 346 3e éd.)—Dans une autre lettre sur l'éducation, le saint, parlant d'une jeune enfant à élever, écrivait (*ouv. cit.*, p. 448) : « Il faut que ses tendres doigts s'essavent à manier le fuseau, et qu'elle rompe souvent le fil, pour apprendre à ne pas le rompre plus tard.

(2) Les meilleurs programmes ne sont pas nécessairement les plus chargés. « Le but de l'enseignement primaire est, non pas d'enseigner aux enfants tout ce qu'il est possible de savoir, mais seulement sur chaque matière ce qu'il n'est pas permis d'ignorer. » (P. Burnichon, *Études*, 5 sept. 1908, p. 686.)

(3) *Caisse*, *ouv. cit.*, pp. 141-142.

(4) *Ibid.*, pp. 127-128.

Galerie Pédagogique



Mgr L.-N. Bégin

Cinquième Principal de l'École normale Laval

(1884-1888)

(Reproduit des *Noces d'or de l'École normale Laval*. Joli volume de 250 pages, en vente à l'École normale, Québec. \$1.50, franco par la poste.)

T
R
M
vé
M
H
l'H
C
br
C.
de
dél
der
de
l'ho
M.
siste
qui
Légi
aliné
l'écol
les co
dissen
une o
l'arro

DOCUMENTS OFFICIELS**Conseil de l'Instruction publique**

Procès-verbal de la session du 24 septembre 1908

Présents: M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'archevêque de Québec, Messieurs les évêques de Pembroke, Rimouski, Chicoutimi, Sherbrooke, Trois-Rivières, Nicolet, Joliette, St-Hyacinthe, Mgr Blanche, vicaire apostolique, M. le chanoine G. Dauth, délégué par Mgr l'archevêque de Montréal; Mgr J.-C.-K. Laflamme, délégué par Mgr l'évêque de Valleyfield; M. l'abbé J.-S. Turbide, délégué par Mgr l'évêque de Charlottetown; l'honorable juge H. Archambault, sir Lomer Gouin, l'honorable Dr J.-J. Guerin, M. M.-Th. Stenson, l'honorable juge J.-E. Robidoux, M. Cyrille Delège, M. P. P., l'honorable Hector Champagne, C. L., M. Mathias Tellier, M. P. P., l'honorable juge H.-G. Carroll, membres catholiques.

Le révd W.-I. Shaw, M. le principal W. Peterson, M. James Robertson, M. John C. Sutherland, M. Geo.-L. Masten, membres protestants.

Lecture de lettres de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Charlottetown et de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Valleyfield déléguant, le premier, M. le chanoine G. Dauth, le second, M. l'abbé J.-S. Turbide, et, le dernier, Mgr J.-C.-K. Laflamme, pour les représenter à la présente session du Conseil de l'Instruction publique.

Communications de la part du Lord Bishop de Québec, de M. H.-B. Ames, de l'honorable S.-A. Fisher, de MM. Gavin-J. Walker, P.-S.-G. Mackenzie, du révérend M. A.-T. Love et de M. W.-S. Maclaren, exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister à la présente réunion.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière session.

M. le Dr Shaw soumet, au nom du Comité protestant, le projet d'amendements qui suit à la loi de l'Instruction publique:

LOI AMENDANT LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 115 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, est amendé en y ajoutant les alinéas suivants:

"Lorsque, dans le cours d'une année, la moyenne des enfants qui fréquentent l'école d'un arrondissement est inférieure à dix élèves ayant l'âge d'assister à l'école, les commissaires ou les syndics, suivant le cas, peuvent fermer l'école de cet arrondissement et, si la chose est nécessaire, faire transporter les enfants gratuitement à une ou plusieurs des écoles de leur municipalité. Ils peuvent aussi, en ce cas, annexer l'arrondissement à un autre ou à d'autres arrondissements, temporairement ou perma-

nement, à leur discrétion, sans que leur décision soit sujette à appel en vertu de l'article 482 de la loi de l'Instruction publique, pourvu que le transport des enfants soit fait de telle manière qu'aucun d'eux ne soit obligé de parcourir à pied une distance qui ne serait pas raisonnable.

"Lorsque les commissaires ou les syndics d'écoles ont décidé de réunir deux écoles ou plus et de transporter les élèves à une école centrale, ils peuvent assumer, à leur discrétion, toute dépense nécessaire, y compris l'achat de véhicules convenables à l'usage des personnes qui prendront l'entreprise de ces transports. Le contrat pour les transports des enfants le long des routes, qui seront indiquées, sera donné par soumission, après avis public spécifiant toutes les conditions du service à faire. La commission scolaire fixera un prix et, si le contrat n'est pas accepté à ce prix, tout membre de la commission scolaire pourra, en vertu d'un vote unanime des autres membres, accepter le contrat. Le contrat, en ce cas, ne devra être que pour un an et pourra être renouvelé aux mêmes conditions, après que des soumissions auront été demandées."

2. La dite loi est amendée en insérant l'article suivant après l'article 126:

"126a. Dès que ces syndics sont élus, tous les contribuables de la municipalité, appartenant à la dénomination religieuse des dissidents et n'envoyant pas leurs enfants à une école sous le contrôle des commissaires d'écoles, doivent être considérés comme dissidents et sont, pour les fins scolaires, sous le contrôle des syndics d'écoles. Les dispositions de cet article s'appliquent au cas où les syndics d'écoles sont élus en vertu des dispositions des articles 128, 132 ou 135 de la présente loi."

3. L'article 139 de la présente loi est remplacé par le suivant:

"139. Sujet aux dispositions de l'article 129 de la présente loi, tout dissident peut cesser de l'être en donnant un avis, simultanément, au président des syndics d'écoles ou à leur secrétaire et au Surintendant de l'Instruction publique, avant le premier mai, qu'il professe la religion de la dite majorité et qu'il désire en conséquence se mettre sous le contrôle des commissaires d'écoles de la dite municipalité."

L'article 397 de la dite loi est amendé en insérant avant le mot: "Les," dans la première ligne du dit article, les mots: "Sujet aux dispositions des articles 405 et 410 de la présente loi."

5. L'article 410 de la dite loi est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant:

"Dans une municipalité scolaire où il y a deux commissions scolaires, chaque commission, quand il s'agit de prélever une taxe spéciale, peut taxer les compagnies constituées en corporation, de la même manière que les autres contribuables sous son contrôle, pour un montant égal à celui auquel elle aurait droit si la taxe était une taxe ordinaire et répartie suivant les prescriptions de l'article 397."

6. L'article 295 de la dite loi est amendé en insérant avant le mot "Les," dans la première ligne, les mots suivants: "Sujet aux dispositions de l'article 436 de la présente loi."

7. L'article 436 de la dite loi est remplacé par le suivant:

"436. Le montant affecté aux écoles publiques est partagé, chaque année, entre les écoles catholiques et les écoles protestantes proportionnellement aux populations respectives des catholiques et des protestants de la province, d'après le recensement précédent."

"Le Surintendant de l'Instruction publique doit, alors distribuer les sommes accordées aux écoles catholiques, entre les municipalités scolaires catholiques, en pro-

portion de la population catholique, et les sommes accordées aux écoles protestantes, entre les municipalités scolaires protestantes, en proportion de leur population protestante, d'après le dernier recensement."

"Le comité protestant du Conseil de l'Instruction peut, cependant, par règlement et avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, donner instructions au Surintendant de distribuer la part des protestants entre les écoles publiques de sa dénomination religieuse, sans avoir égard à la population, mais conformément à ce qu'il considère être les besoins et les mérites des différentes municipalités.

"Cette distribution doit se faire annuellement et est sujette à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil."

8. L'article 437 de la dite loi est amendé en insérant avant le mot "Le," dans la première ligne, les mots suivants:

"Sujet aux dispositions de l'article 436 de la présente loi."

9. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Après discussion générale, il est proposé par M. le Dr Shaw, appuyé par Sa Grandeur Mgr Duhamel: que ce projet d'amendements soit référé à un sous-comité de six membres, lequel devra faire rapport à une prochaine réunion du Conseil.

Cette proposition est retirée et il est ensuite résolu que ce Conseil s'ajourne au mardi, 24 novembre prochain à dix heures du matin.

(Signé) G.-W. PARMELEE }
J.-N. MILLER } *Secrétaires conjoints.*

Procès-verbal de la session du 24 novembre 1908

Présents: L'honorable Surintendant de l'Instruction publique, président; Sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Ottawa, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec; Messieurs les évêques de Chicoutimi, Sherbrooke, Trois-Rivières, Nicolet, St-Hyacinthe, l'honorable Thomas Chapais, C. L., l'honorable Dr J.-J. Guerin, M. M.-Th. Stenson, M. Cyrille Delâge, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge H.-G. Carrol, l'honorable juge Paul-G. Martineau, Mgr P.-Eug. Roy, évêque d'Ereuthéropolis, délégué par Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr J.-C.-K. Laflamme, délégué par Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr H. Têtu, délégué par Mgr l'évêque de Pembroke, M. le chanoine G. Dauth, délégué par Mgr l'archevêque de Montréal, membres catholiques.

Le révérend W.-I. Shaw, M. le Principal W. Peterson, M. Geo.-L. Masten, M. le professeur A.-W. Kneeland, l'honorable J.-K. Ward, M. P.-S.-G. Mackenzie, M. W.-S. McLaren, M. le Principal James Robertson, M. H.-B. Ames, le révérend A.-T. Love, M. J.-C. Sutherland, M. Gavin-J. Walker, membres protestants.

Lecture de lettres de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Pembroke, de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski et de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Valleyfield, déléguant M. le chanoine Dauth, Mgr H. Têtu, Mgr P.-Eug. Roy et Mgr J.-C.-K. Laflamme, pour les représenter à la présente session du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture d'un arrêté en conseil, en date du 24 novembre 1908, nommant l'honorable juge Paul-G. Martineau membre du Conseil de l'Instruction publique pour remplacer M. Eug. Crépeau, décédé.

Communications des honorables juges H. Archambault et J.-E. Robidoux, exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister à la présente réunion du Conseil.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

Le Conseil prend en considération les amendements à la loi de l'Instruction publique qui lui ont été soumis à sa session du 24 septembre dernier, et il est résolu de recommander :

1. Que l'article 115 de la loi 62 Vict., ch. 28, soit amendé en y ajoutant les aliénés suivants :

“ Lorsque, dans le cours d'une année, la moyenne des enfants qui fréquentent l'école d'un arrondissement est inférieure à dix élèves ayant l'âge d'assister à l'école, les commissaires ou les syndics, suivant le cas, peuvent fermer l'école de cet arrondissement et, si la chose est nécessaire, faire transporter les enfants gratuitement à une ou plusieurs des écoles de leur municipalité. Ils peuvent aussi, en ce cas, annexer l'arrondissement à un autre ou à d'autres arrondissements, temporairement ou permanemment, à leur discrétion, sans que leur décision soit sujette à appel en vertu de l'article 482 de la loi de l'Instruction publique, pourvu que le transport des enfants soit fait de telle manière qu'aucun d'eux ne soit obligé de parcourir à pied une distance qui ne serait pas raisonnable.

“ Lorsque les commissaires ou les syndics d'écoles ont décidé de réunir deux écoles ou plus et de transporter les élèves à une école centrale, ils peuvent assumer, à leur discrétion, toute dépense nécessaire, y compris l'achat de véhicules convenables à l'usage des personnes qui prendront l'entreprise de ces transports. Le contrat pour les transports des enfants le long des routes, qui seront indiquées, sera donné par soumission, après avis spécifiant toutes les conditions du service à faire. La commission scolaire fixera un prix et, si le contrat n'est pas accepté à ce prix, tout membre de la commission scolaire pourra, en vertu d'un vote unanime des autres membres, accepter le contrat. Le contrat, en ce cas, ne devra être que pour un an et pourra être renouvelé aux mêmes conditions, après que des soumissions auront été demandées.”

Cependant le Conseil ne s'oppose pas à ce que l'amendement qui précède soit modifié, conformément à la suggestion des membres du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, de manière à exiger l'approbation du Surintendant à la centralisation des écoles, si des contribuables intéressés s'opposent, par requête, à la décision de la commission scolaire.

2. Que la dite loi soit amendée en y insérant l'article suivant, après l'article 126 :

“ 126a. Dès que ces syndics sont élus, tous les contribuables de la municipalité appartenant à la dénomination religieuse des dissidents et n'envoyant pas leurs enfants à une école sous le contrôle des commissaires d'écoles, doivent être considérés comme dissidents et sont, pour les fins scolaires, sous le contrôle des syndics d'écoles, pourvu que les deux tiers de ces contribuables autorisent par écrit les dits syndics à prélever les taxes scolaires sur tous les contribuables de la croyance de la minorité.”

“ Si les deux tiers de ces contribuables ne donnent pas cette autorisation écrite, ces contribuables restent soumis aux lois existantes. Les dispositions de cet article s'appliquent au cas où les syndics d'écoles sont élus en vertu des articles 128, 132 ou 135.”

3. Que l'article 130 de la dite loi soit remplacé par le suivant :

“ 130. Sujet aux dispositions de l'article 129, tout dissident peut cesser de l'être en donnant un avis, simultanément, au président des syndics d'écoles ou à leur se-

“crétaire et au Surintendant de l'Instruction publique, avant le premier mai, qu'il professe la religion de la dite majorité et qu'il désire en conséquence se mettre sous le contrôle des commissaires d'écoles de la dite municipalité.”

4. Que l'article 295 de la dite loi soit amendé en y insérant, avant le mot: “Les”, dans la première ligne, les mots suivants: “Sujet aux dispositions de l'article 436.”

5. Que l'article 397 de la dite loi soit amendé:

a. “En y insérant avant le mot: “Les,” dans la première ligne, les mots: “Sujet aux dispositions de l'article 405”;

b. En y ajoutant l'alinéa suivant:

“Dans une municipalité scolaire où il y a deux commissions scolaires, chaque commission, quand il s'agit de prélever une taxe spéciale, peut taxer les compagnies constituées en corporation, de la même manière que les autres contribuables sous son contrôle, pour un montant égal à celui auquel elle aurait droit si la taxe était une taxe ordinaire et répartie suivant les prescriptions de la première partie de cet article.”

L'amendement suggéré à l'article 436 de la dite loi étant retiré, il n'est fait aucune modification à cet article.

Et la séance est ajournée *sine die*.

(Signé) G.-W. PARMELEE }
J.-N. MILLER } *Secrétaires conjoints.*

A travers le rapport de MM. les Inspecteurs d'écoles

M. P.-J. RUEL

(Districts de Brome, Missisquoi, Shefford)

Les défauts que l'on rencontre dans le fonctionnement des écoles sont toujours les mêmes: 1° négligence de la part des parents à obliger leurs enfants à fréquenter régulièrement leurs écoles; 2° retirer trop tôt de l'école les enfants et surtout les garçons aussitôt qu'ils ont fait leur première communion; 3° ne pas obliger les enfants à étudier à domicile, et les faire travailler à la maison à des travaux autres que ceux imposés par l'institutrice; 4° parler contre l'institutrice et par là lui enlever une partie de son autorité sur les enfants; 5° avoir une confiance exagérée dans leurs enfants en croyant tout ce qu'ils disent, et surtout en les interrogeant sur ce qui se passe à l'école; 6° se figurer que leurs enfants sont savants et qu'ils en savent plus que l'institutrice, parce qu'elle a pu hésiter en faisant un problème sur le tableau noir.

De la part de l'institutrice, nous constatons qu'elle est quelquefois trop jeune pour le nombre d'élèves qui fréquentent l'école, et surtout pour les élèves de quatorze et quinze ans; en second lieu, elle n'a pas l'expérience qu'elle devrait avoir et qu'elle aurait si elle avait fréquenté une école normale, ou si on l'avait obligée à être assistante dans une école dirigée par une vieille institutrice.

L'Enseignement Primaire, pour l'institutrice qui veut l'étudier et le suivre, rend des services éminents, et il est encore facile de distinguer l'institutrice qui s'en sert de celle qui ne s'en occupe pas.

.....

Les conférences pédagogiques des inspecteurs d'écoles, ne l'oublions pas, ont rendu de grands services par le passé et j'ose croire et espérer qu'on ne les abolira pas, ni même qu'on les fera donner par des personnes qui ne sont pas dans l'inspection, car pour être fructueuses et rendre les services qu'on en attend, il faut nécessairement qu'elles soient données par une personne qui connaît les sujets auxquels il parle et l'esprit des personnes de la localité où il s'adresse.

.....

Une amélioration grandement désirable afin de donner une éducation plus virile à nos garçons, serait la création d'une école modèle de garçons dans chaque village, pourvu qu'elle fût dirigée par un instituteur. Ce serait bien facile et je crois que nos compatriotes verraient cette fondation d'un bon œil; mais pour cela il faut que notre gouvernement provincial qui est si bien disposé pour l'instruction des enfants consente seulement à accorder une subvention annuelle d'au moins cent dollars à toute telle école. Aujourd'hui nos garçons quittent la classe aussitôt après la première communion, c'est un grave inconvénient et c'est parce qu'ils ne reçoivent pas l'instruction qui leur convient; la preuve c'est que nous constatons que là où il y a une école de garçons nous en trouvons même de quinze et seize ans. C'est là un des points que le gouvernement doit mettre à l'étude et à une étude bien sérieuse s'il veut améliorer l'instruction publique dans la province.

M. J.-E. SAVARD

(Districts de Chicoutimi et Lac Saint-Jean)

Le progrès, dans mon district d'inspection, *matériellement* et *intellectuellement* parlant, continue sa marche ascendante. Il se construit cette année plus de trente maisons neuves: deux dans la ville de Chicoutimi, l'académie des Frères Maristes, dont le coût atteindra certainement \$35,000 à \$40,000, avec un mobilier perfectionné, munie de plusieurs tableaux noirs, objets de la plus haute importance pour bien réussir dans l'enseignement; on en bâtit une deuxième dans l'arrondissement No 2, au coût de 10 à 12 mille piastres, c'est-à-dire que l'on réunit les trois écoles de cet arrondissement en une seule. Ces deux écoles neuves devront être pourvues d'un bon système de ventilation: elles seront chauffées à l'eau chaude, éclairées à la lumière électrique, il y aura aussi le système des water-closets à l'usage des élèves dans la maison. Les commissaires d'écoles de Jonquières ont construit aussi durant l'année une magnifique maison en briques, à deux étages et rez-de-chaussée; il y a 11 pieds entre les planchers et le plafond dans les salles de classe. Comme à Chicoutimi, il y a un système de ventilation, lumière électrique, et aussitôt que l'aqueduc sera fini on y installera les cabinets d'aisance. Cette école a coûté plus de \$5,000.00. On achève aussi la construction

de l'École normale des filles, située dans un bel endroit salubre, sur les hauteurs de Chicoutimi; cet établissement sera à l'usage des filles et offrira tout le confort moderne désirable, suivant les règlements scolaires et toutes les règles hygiéniques. On bâtit encore dans la paroisse de Chicoutimi deux autres écoles suivant les plans et les devis du département et plusieurs autres écoles dans d'autres paroisses, comme je l'ai indiqué dans mes bulletins d'inspection.

Le programme d'études est généralement bien suivi par les instituteurs et les institutrices et le classement des élèves est plus parfait;—les élèves connaissent mieux à quelle année du programme ils appartiennent et les branches qui doivent faire l'objet de leurs études durant l'année. On enseigne toutes les branches exigées d'une manière *plus pratique et raisonnée*, surtout la *lecture*, le *français*, la *rédaction*, l'*histoire* et l'*arithmétique*.—je cite donc l'enseignement des *fractions* qui, avec le tableau Lippens, obtient les plus heureux résultats, car il n'est pas rare de trouver des enfants de dix ans qui prouvent par leurs réponses qu'ils comprennent parfaitement les *fractions*. On s'occupe aussi davantage de *comptabilité agricole*, *factures*, *reçus*, *billets*, etc., on s'applique spécialement à faire faire aux élèves les problèmes pratiques qui paraissent chaque mois dans *L'Enseignement Primaire*.

Je constate avec bonheur que dans la totalité des municipalités de mon district d'inspection l'intérêt est de plus en plus marquant au progrès des élèves;—les commissaires sont plus dévoués et plus prudents dans le choix des institutrices—car, lorsque arrive le temps des engagements, on cherche à engager des institutrices qui ont acquis une bonne réputation dans l'enseignement;—je me rends compte de ce bon mouvement par les nombreuses références qui me sont demandées au temps des engagements. Je remarque aussi beaucoup de zèle et de dévouement parmi le corps enseignant; j'attribue donc ce bon résultat aux *conférences pédagogiques*, aux *gratifications* et à *L'Enseignement Primaire*. Je dois aussi mentionner que les institutrices sont mieux rémunérées et payées plus régulièrement. Depuis 34 ans que je suis inspecteur d'écoles, aucune maîtresse n'a dû fournir un *centin* pour le *chauffage*, *lavage*, etc.

Nomination

M. J.-G. Tremblay, instituteur à Saint-Sauveur de Québec depuis une douzaine d'années, a été nommé à un emploi permanent au Département de l'Instruction publique. M. Tremblay est devenu en même temps l'assistant-secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques de la province de Québec.

Nous félicitons sincèrement M. Tremblay et remercions le gouvernement d'avoir choisi un instituteur.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

CE QUE C'EST QU'UN BILLET A ORDRE

Le maître.—Mes enfants, Philippe m'a dit que son père avait ce matin payé par un billet à ordre un achat pressé qu'il avait fait ainsi sans avoir l'argent nécessaire. Et il ajoutait: "Si l'on peut ainsi acheter sans argent, c'est bien commode; mais je ne comprends pas bien la valeur que peut avoir le billet."

Il y en a beaucoup parmi vous, peut-être tous, qui ne sont pas plus savants que Philippe sur ce point. Ecoutez bien ce que je vais vous raconter. Vous serez alors capable de faire comprendre à d'autres ce que vous aurez compris vous-mêmes.

Questions qui serviront à s'assurer que les élèves ont bien compris. *Ce que c'est qu'un billet à ordre sous forme d'histoire à raconter aux enfants.*

Que disait Joseph Perrin à M. Duperron, gérant de la beurrerie? "Monsieur Duperron, disait Joseph Perrin au gérant de la beurrerie de N**, je viens vous proposer d'acheter des tinettes pour la beurrerie; j'en ai un grand nombre de faites et je vous les laisserai à un prix raisonnable."

Que répondit le gérant?

—"Je ne demandais pas mieux que de les acheter, répondit le gérant; mais la beurrerie ne peut les prendre en ce moment, ne disposant d'aucun argent."

Comment Perrin témoigne-t-il son incrédulité?

—"Comment, aucun argent! La beurrerie qui a fait des affaires merveilleuses l'an passé!"

Q

Qu

Qu

s

Que

Que

Comm

Que fit

Que re

Comm

son a

Quelle explication donne le gérant?
A quelle condition achèterait-il?

—“ C'est vrai; mais pour le moment, nous n'avons pas une piastre de disponible. Ah! si vous vouliez attendre le paiement jusqu'à l'automne, nous prendrions vos tinettes; autrement, n'en parlons plus.”

Quelle raison donne Perrin pour refuser?

—“ Eh! je ne demanderais pas mieux, Monsieur Duperron, mais j'ai besoin d'argent tout de suite.”

Quel moyen propose le gérant pour s'arranger?

—“ Ecoutez: il y a un moyen de s'arranger; je vais vous faire en paiement de vos tinettes un *billet à ordre*, payable à la fin d'octobre prochain, la Banque Nationale, qui nous connaît bien, l'escomptera, c'est-à-dire qu'elle vous donnera à l'avance le montant du billet en argent, moyennant un petit pourcentage qu'elle vous retiendra, comme intérêt de l'argent jusqu'à l'échéance. Ainsi nous aurons immédiatement ce qu'il nous faut: vous, l'argent; moi, les tinettes. Qu'en dites-vous?”

Que répond Perrin?
Que fit alors Duperron?

—Accepté! Monsieur Duperron.”

Alors monsieur Duperron écrivit de sa meilleure écriture:

Comment rédigea-t-il le billet?

N** le ... juin 1909

\$60.00

Au 31 octobre prochain, la boulangerie de N** promet payer à Joseph Perrin, ou à son ordre, la somme de soixante piastres, pour valeur reçue.

Jules Duperron, Gérant.

Que fit Perrin avec le billet?

Joseph Perrin alla à la Banque Nationale avec son billet pour le négocier. La Banque lui remit le montant, moins l'escompte retenu comme intérêt et garda le billet que Joseph Perrin avait endossé. C'est-à-dire qu'il avait signé son nom au dos du billet. A la fin d'octobre, la Banque présenta le billet au gérant qui paya le montant de soixante piastres.

Que reçut-il de la banque?

Comment la banque recouvra-t-elle son argent?

Sur quoi était fondée la valeur du billet?

Comment le service de la banque est-il payé dans cette affaire?

Ainsi par le moyen de ce billet, dont la valeur était basée sur la confiance que la banque avait dans la beurrerie, Joseph Perrin sacrifiant une petite somme put vendre immédiatement et recevoir sans délai le prix de ses tinettes.

Le maître fait reprendre ce qu'il a raconté, au moyen des questions en marge ou d'autres du même genre et s'assure ainsi que les élèves ont bien compris.

Il peut alors leur donner comme devoir de rédaction le sujet raconté sous forme d'histoire en lui donnant comme titre: "Le billet à ordre."

Pour aider les enfants dans ce travail, on peut leur dicter le canevas qui suit:

CANEVAS.—Joseph Perrin s'adresse à Jules Duperron, gérant de la beurrerie de N** et lui propose de lui vendre des tinettes—Le gérant dit que la beurrerie ne peut les acheter—Étonnement ironique de Joseph Perrin—Le gérant s'explique. . . . si Perrin pouvait attendre pour le paiement. . . . ?—Perrin aurait besoin d'argent—Proposition du gérant, explication qu'il donne du billet proposé en paiement—Acceptation—(Toute cette partie doit être dialoguée)—Rédaction du billet—Ce qu'en fait Perrin—Négociation du billet—Qui paie la banque?—Résultat obtenu, avantage pour les deux intéressés.

Si les enfants ont bien compris ce que c'est que le billet à ordre, ils n'auront pas de peine à faire une rédaction approchant du texte que nous avons donné sous forme d'histoire.

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

LECTURE EXPRESSIVE

(Exercice pratique)

L'instituteur commencera par lire le morceau qu'il veut faire étudier à ses élèves, il en fera ensuite l'explication et verra aisément si cette explication est comprise par ses auditeurs.

S'il a un ou plusieurs élèves assez exercés et assez habiles, il leur fera lire le morceau et les interrogera sur chaque phrase en les obligeant à trouver le ton et l'inflexion.

Le morceau ainsi commenté sera appris par cœur pour la leçon suivante.

Chaque élève le récitera à son tour. L'instituteur ne laissera point passer un mot qui ne soit bien prononcé, pas une phrase qui ne soit bien ponctuée, bien coupée selon le sens; il redressera les inflexions fausses, fera la plus grande attention au ton et au diapason, et multipliera les explications, de telle sorte que le sens du morceau et sa portée morale et philosophique soient absolument compris de tous les élèves.

En faisant ce travail, l'instituteur ne tarde pas à s'apercevoir que c'est lui qui en profite le plus; car, comme le disait M. Anquetil:

Enseigner est le plus sûr moyen d'apprendre; lire tout haut, lire pour autrui, lire pour éclairer, pour charmer, pour émouvoir les auditeurs, est l'infaillible secret d'être éclairé, d'être charmé, d'être ému soi-même.

LA GUENON, LE SINGE ET LA NOIX

Ne pas se fier aux apparences, prendre la peine d'examiner ce que l'on a à faire, travailler avec patience pour atteindre le but que l'on vise et se rendre bien compte de cette vérité qu'une vieille chanson a popularisée: *Il n'y a pas de plaisirs sans peine*; voilà ce que Florian a voulu démontrer par cette fable.

La guenon est jeune, inexpérimentée, elle se moque des avis de sa mère et, sans vérifier s'ils sont bons ou mauvais, elle se fâche et se rebute parce qu'elle ne réussit pas immédiatement dans ce qu'elle entreprend.

Le singe est plus habile, plus adroit; il a observé ce que font les autres, il les imite et profite de l'inexpérience de la guenon qu'il raille spirituellement.

(*Ton du récit, simple et naturel.*)

Une jeune guenon | cueillit —

Une noix | dans sa coque verte;

La voilà bien heureuse de cette aubaine, ayant entendu dire par sa mère que la noix était un fruit excellent. Sans plus de réflexion,

Elle y porte la dent,

Sent l'amertume de l'écorce; et naturellement

Fait la grimace...

Et, furieuse, croyant que sa mère s'est moquée d'elle

(*Ton de colère et de dépit.*)

Ah! certe,

Dit-elle, ma mère mentit

Quand elle m'assura que les noix étaient bonnes.

C'est toujours comme ça, on a foi dans les vieillards et ils vous abusent.

(*Ton railleur et méprisant.*)

Puis, croyez aux discours de ces vieilles personnes

Qui trompent la jeunesse!

Ah! que c'est mauvais, que c'est âcre

(*Ton de rif mécontentement.*)

Au diable soit le fruit!

Et, pour montrer le dégoût que cette noix lui donne, elle la jette au loin.

(*Ton simple et net.*)

Elle jette la noix.

C'est alors que le singe apparaît, il a tout vu, tout entendu et il va profiter de la hêtise de la guenon.

Un singe la ramasse;

(*Ton bref et bien accentué.*)

Vite | entre deux cailloux | la casse,

L'épluche, la mange,

Puis, enchanté de son repas, il se moque de la guenon et lui fait la morale et lui dit :

(*Ton railleur et fin.*)

Votre mère eut raison, ma mie,

Vous trouvez ce fruit mauvais parce que vous ne savez pas le manger.

Les noix ont fort bon goût; mais il faut les ouvrir.

Pour avoir quelque joie en ce monde, il faut la gagner.

(*Ton un peu sentencieux et grave.*)

Souvenez vous que, dans la vie,

Sans un peu de travail | on n'a point de plaisir

FLORIAN, *fabuliste français* (1755-1794).

LEÇON DE CHOSES

LE GAZ D'ÉCLAIRAGE

Un élève.—Monsieur, pourquoi brûlons-nous ici de la chandelle, ou du pétrole? A la ville, plusieurs s'éclairent au gaz, et il me semble que nous devrions bien en faire autant: on y verrait bien mieux, le soir, pour écrire ses devoirs.

Le maître.—C'est vrai, mais à quel prix? Il n'y a, sachez-le, personne dans le pays qui soit assez riche pour se permettre raisonnablement un tel luxe.

L'élève.—Pourtant, monsieur, mon oncle, qui n'est pas riche, puisqu'il n'a qu'une petite boutique d'épicier, à Québec, brûle toujours du gaz. Il en brûle même pour faire sa cuisine. Il dit que cela ne lui revient pas plus cher qu'autre chose, et que c'est bien plus commode: quand on veut faire le dîner, on n'a qu'à tourner un robinet, approcher une allumette, le feu est pris de suite.

M.—Je pense comme votre oncle, mon enfant. Il est très agréable, en effet, d'avoir du feu dans son fourneau aussi facilement que de l'eau à la fontaine. Jamais de cendres à balayer, ni de fumée à respirer, plus de soufflets, de pincettes, de tisonniers, tout cela est fort bon... à la ville. Mais, au village, on n'y doit pas songer, car pour faire du gaz il faut commencer par bâtir une grande fabrique, une *usine*, acheter beaucoup de *charbon de terre*, installer des *machines*, établir des *conduites*, et, pour cela, dépenser des sommes énormes. Or, vous pensez bien que la personne ou les personnes, réunies en *compagnie*, qui ont fondé l'usine, se font rembourser d'abord leurs avances. Et par qui? Vous le devinez: par ceux qui achètent du gaz. S'ils sont très nombreux, comme à la ville, chacun n'a à payer qu'une très petite partie de l'installation et de l'entretien, et peut encore trouver économique de brûler du gaz pour se chauffer ou

s'éclairer. Mais ici, ce serait tout différent : l'usine coûterait beaucoup plus que le gaz ; les petites bourses reculeraient devant la dépense, ce qui diminuerait le nombre des acheteurs et augmenterait encore pour eux le prix du gaz ; bref, il faudrait bientôt renoncer à l'entreprise.

Une fois de plus, vous voyez combien les hommes ont d'intérêt à s'unir, à s'associer, à mettre en commun leurs forces et leurs richesses, à travailler les uns pour les autres, comme les frères d'une grande famille. Isolés, nous serions plus misérables que les bêtes fauves ; groupés dans ce village, nous sommes heureux, sans pourtant avoir en toutes choses le bien-être dont peuvent jouir les habitants des villes, plus nombreux et moins disséminés. Nous avons tant besoin les uns les autres ! Rappelez-vous ce que dit le poète : Le laboureur :

E.—Je sais, monsieur, je sais !

Le laboureur m'a dit, en songe, fais ton pain

 Et depuis ce jour-là, je les ai tous aimés.

M.—N'oubliez jamais ces beaux vers, enfants !

Et puisqu'il est question du gaz d'éclairage, je puis aussi bien vous parler de son histoire, d'autant plus que, sans vous en douter, vous vous éclairez et vous vous chauffez « au gaz. » J'espère vous faire visiter, quelque jeudi, l'usine de la ville. En attendant étudions celles que nous avons sous la main ; et nous n'en manquons pas, Dieu merci ! La bûche qui flambe, usine à gaz ; la graisse, les chiffons, le pain, que sais-je ! usines à gaz ; le marais bourbeux qui est au fond du pays, usine à gaz, etc., etc.

Quelques expériences vont confirmer ce que j'avance.

Voici une bougie. La cire dont elle est faite contient tout ce qu'il faut pour produire le gaz d'éclairage ; mais celui-ci ne sort de sa cachette que lorsqu'on y met le feu. Aussi, allumons-nous la mèche : la cire fond tout autour, puis monte dans le coton tressé comme l'eau dans un morceau de sucre ; quand elle arrive à l'extrémité, le gaz s'échappe. Mais il rencontre presque aussitôt la flamme de la mèche, et brûle en nous éclairant, tandis que du nouveau gaz, provenant de la cire fondue, monte pour le remplacer et brûler à son tour. Ainsi, la bougie brûle son gaz à mesure qu'elle le fabrique ; on pourrait la comparer à un pâtissier qui mangerait ses petits gâteaux à mesure qu'ils sortiraient du four. Pour recueillir le gaz avant qu'il soit brûlé, je place dans la partie sombre de la flamme, tout auprès de la mèche, l'extrémité d'un tube étroit, ouvert aux deux bouts, en provenant d'un vieux porte-plume métallique. Je tiens, entre les branches de ces pincettes, le tube incliné, et il en sort une épaisse fumée blanche, qui n'est pas le gaz d'éclairage, mais qui l'accompagne. J'en approche une allumette ; une flamme jaillit, qui durera tant que je recueillerai du gaz non brûlé. La bougie, voilà l'usine ; le tube est la *canalisation*, et son extrémité, un *bec de gaz*.

En prenant soin de ne pas tacher vos vêtements, vous pourrez facilement répéter l'expérience que voici : Ces deux bougies étant bien allumées, j'en éteins une en soufflant dessus ; puis, dans la fumée, j'introduis la flamme de l'autre, à quelques centimètres de la mèche. Voyez : une trainée de feu a suivi la fumée, pour venir allumer la bougie éteinte, le peu de gaz fabriqué par celle-ci s'étant enflammé au contact de l'autre.

Je vous ai dit qu'avec le bois on peut fabriquer du gaz d'éclairage. Me voici à l'œuvre : j'ai fermé un bout de mon tube en l'enfonçant dans un bouchon ; j'y introduis quelques morceaux d'allumettes, et je chauffe avec la bougie, n'ayant rien de mieux sous la main. Une fumée légère s'en échappe... Attendons encore un peu pour allumer le gaz... Là, il est temps... Voyez-vous la petite flamme bleue terminée par un point blanc ? Il est vrai que mon éclairage n'est pas des plus brillants ; mais avec une bougie pour foyer, que voulez-vous faire ? Il se produit si peu de gaz à la fois !... Ah ! voici que la flamme s'éteint... Chauffons encore un peu... Non, plus rien : ni lumière, ni fumée ; la fabrication est terminée. Que reste-t-il dans l'appareil ? Des morceaux de charbon brillants, tordus, plus gros que les bouts d'allumettes. Nous retrouverons un charbon analogue dans la vraie fabrication du gaz.

Auparavant, faisons une dernière expérience. Cette double feuille de papier écoper étant roulée en un cornet ouvert aux deux extrémités, maintenons celui-ci incliné, la pointe vers le haut, en l'appuyant sur cette brique. La grande ouverture repose, comme vous le voyez, dans une assiette ; c'est là que je mets le feu. Le papier brûle, et, par la petite ouverture, sort une fumée âcre et épaisse, dont j'approche une bougie. Elle s'allume à son tour, et comme la flamme ne touche pas le papier, vous êtes convaincus que ce n'est pas lui qui brûle, mais bien le gaz que la chaleur en a retiré. Voici maintenant que tout se confond : la flamme qui chasse le gaz du papier et le gaz qui brûle se touchent, se mêlent, et l'expérience prend fin. Le papier est devenu tout noir, et le moindre vent le fait envoler : c'est un charbon très léger. Dans l'assiette, il reste une matière brune, grasse au toucher, une sorte de résine : c'est un *goudron*.

Dans les usines, on n'emploie ni la cire, ni le bois, ni le papier, mais la *houille*, que vous appelez charbon de terre. Avec des procédés aussi primitifs que les nôtres on obtiendrait un produit de fort mauvaise qualité, car chacun sait que la houille, brûlant dans une cheminée, éclaire assez mal. Aussi épure-t-on le gaz, en le refroidissant et en le faisant barboter dans l'eau, pour le débarrasser des goudrons ; et comme il est encore mélangé de quelques *autres gaz* non éclairants, on le fait passer sur de la chaux, qui absorbe ceux-ci, puis on le recueille dans de grands réservoirs appelés *gazomètres*, pour le distribuer ensuite à tous ceux qui en désirent.

Il reste un charbon dans le vase où l'on a fortement chauffé la houille ; ce n'est pas un charbon de bois ou un charbon de papier comme ceux que nous avons fabriqués, mais...

E.—Un charbon de houille.

M.—Auquel on donne le nom de *coke*. Quant aux autres matières dont on s'est débarrassé pendant l'opération, ne croyez pas qu'elles soient perdues. Elles ont, au contraire, une grande valeur, et leur histoire nous occupera certainement un jour. C'est aussi dans une autre leçon que je vous nommerai l'inventeur de l'éclairage au gaz.

Dans notre province, il existe plusieurs sources de gaz naturel, notamment dans les comtés de Saint-Maurice et Masi.inongé.

L'heure va sonner, voici le sommaire de votre rédaction :

Le gaz d'éclairage.—Avantages de son emploi.—Sa fabrication : houille ; gaz, goudrons, coke ; eau, chaux, gazomètre.—On peut faire du gaz avec : *bougie, bois, papier, huile, pétrole, etc.*—Pourquoi, à la campagne, ne brûle-t-on pas du gaz d'éclairage épuré ?—Intérêt qu'ont les hommes à s'unir.

N. B.—Les mots soulignés sont ceux qui demandent quelques explications.

ARITHMETIC (1)

EQUATION OF PAYMENTS (*Continued*)

1. When is the balance of the following account due, per average?

Dr JOHN MARTIN *Cr*

1909				1909			
January	24	To Mdse.	64	January	4	By Cash.....	168
March	8	" "	290	February	7	" "	80
"	25	" "	388	April	2	" "	24

Dr SOLUTION *Cr*

Due	Days	Items	Products	Due	Days	Items	Products	
January	24	68	64	4352	January	4	88	168
March	8	25	290	7250	February	7	54	80
"	25	8	388	3104	April	2	0	24
			712	14706			272	19104
			272					14706
Balance of account			470		Balance of products			4398

$$4398 \div 470 = 9 \text{ days.}$$

April 2 + 9 days = April 11, *Ans.*

EXPLANATION.—We take the latest maturity, April 2, for the focal date, and consequently the products represent the number of days for which interest on \$1 is due, at that date. As will be remarked the balance of items is on the *Dr.* side and the balance of products upon the *Cr.* side. Therefore the debtor owes, on April 2, \$470, but is entitled to such a term of interest on the same as will be equivalent to the interest on \$1 for 4398 days. In other words if the amount owing by John Martin was \$1, Martin would be entitled to delay payment for the space of 4398 days from April 2. If the amount was \$2 the term of credit would be one half of 4398 days. But the

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

amount is \$470, therefore the term of credit will be one 470th of 4398 days, or $4398 \div 470 = 9$ days. From this solution we see that when the balances are on opposite sides, the interval of time is counted from the other dates.

<i>Dr</i>					SECOND SOLUTION				<i>Cr</i>					
Due	Days		Items	Products	Due	Days		Items	Products	Due	Days		Items	Products
January	24	20	64	1280	January	4	0	168		January	4	0	168	
March	8	63	290	18270	February	7	34	80	2720	February	7	34	80	2720
"	25	80	388	31040	April	2	88	24	2122	April	2	88	24	2122
			742	50590				272	4842				272	4842
			272	4842										
			Balances	470	45748									

$45748 \div 470 = 97$ days, the average term of interest. Jan. 4 + 97 days = April 11 the equated when the balance \$470 was due.

EXPLANATION.—We take, Jan. 4, the earliest date for the focal date, and consequently the products represent the number of days for which interest on \$1 is due, at that date. As will be remarked the balance of items and the balance of products are both on the *Dr.* side. Therefore the debtor owes, on Jan. 4, \$470 and is entitled to such a term of interest on the same as will be equivalent to the interest on \$1 for 45748 days, which by division is found to be 97 days, which counted forward from the focal date will give the equated time April 11, as before.

From these examples we derive the following:

RULE.—I. Find the date upon which each item of the account is due, and write the dates, in two columns, on the sides of the account to which they respectively belong.

II. Use either the earliest or the latest of these dates as the focal date for both sides, find the products as in the last case.

III. Divide the balance of the products by the balance of the account; the quotient will be the number of days, which must be counted from the focal date TOWARD the other dates when both balances are on the same side of the account, but FROM the other dates when the balances are on opposite sides of the account.

NOTES.—1. Instead of the products, we may obtain the interest, at any per cent, on the several items for the corresponding intervals of time, and divide the balance of interest by the interest on the balance of the account for

1 day; the quotient will be the number of days, or months, etc., to be added to, or subtracted from the focal date, according to the rule. The number of days obtained will be the same, at whatever rate the interest be computed.

2. There may be such a combination of debits and credits, that the equated time will be earlier or later than any date of the account.

(To be continued)

J. AHERN.

ANGLICISMES

<i>Anglicismes</i>	<i>Equivalents français</i>
<i>Business</i>	1. Occupation, métier, emploi.
Il n'a pas d'autre <i>business</i> que celle-là....	Il n'a pas d'autre <i>occupation</i> .
Quelle est ta <i>business</i> ?	Quel est ton <i>emploi</i> , ton <i>métier</i> ?
J'ai fait une bonne <i>business</i>	2. Affaire, entreprise, marché, transaction. J'ai fait une bonne <i>affaire</i> .
Ça n'est pas qu'une petite <i>business</i>	Ça n'est pas qu'une petite <i>entreprise</i> .
Enfin, j'ai bâclé aujourd'hui cette <i>business</i> - là	J'ai bâclé aujourd'hui ce <i>marché</i> , cette <i>transaction</i> .
Vous n'avez pas de <i>business</i> dans cette af- faire-là	3. Intérêt, gain, profit. Vous n'avez pas d'intérêt dans cette af- faire-là : vous n'avez pas à vous en mê- ler.
Il n'y a pas de <i>business là-dedans</i>	Il n'y a pas de <i>profit</i> à faire, pas de <i>gain</i> à réaliser : il n'y a pas de <i>fortune</i> à faire là.
Faire sa <i>business</i> à quelqu'un	4. Rouler quelqu'un; le battre; lui faire son affaire.
Il lui a fait sa <i>business</i> en pas grand temps.	Il vous l'a <i>roulé</i> , il l'a <i>rossé</i> en peu de temps; il lui a fait vite son <i>affaire</i> .

LE COMITÉ DU BULLETIN.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LE DIMANCHE EST À DIEU

II.—*Comment nous devons sanctifier le dimanche*

Ici, nous ne parlons plus seulement pour les violateurs du grand précepte dominical, mais pour les chrétiens qui l'observent; car il faut bien l'avouer: un grand nombre d'entre eux sanctifient mal le dimanche, ou ne le sanctifient pas du tout. On ne sanctifie pas le dimanche si l'on en fait un jour de plaisirs et de distractions mondaines.

On ne sanctifie pas le dimanche par des voyages, des excursions.

On ne sanctifie pas le dimanche en le passant comme un autre jour, à ses occupations ordinaires, quoiqu'elles ne consistent pas en travaux pénibles.

On ne sanctifie pas le dimanche par une simple messe basse, entendue par manière d'acquiescement, sans plus s'occuper ensuite de Dieu ni des actes par lesquels il entend être servi.

Que votre corps se repose, rien de plus juste. Le Seigneur, dans sa bonté, accorde cette trêve à la loi du travail; le corps en a besoin. Donc accordez-lui ce repos. — et à cette occasion remarquons en passant que les voyages, la chasse, les réunions bruyantes et certains plaisirs fort en vogue sont bien plutôt une vraie fatigue qu'un repos... Mais l'âme, vous devez, le dimanche, la mettre en possession de tous ses droits. Faites-la prier!

Le dimanche donc, allez à l'office du matin et à l'office du soir, à moins que des circonstances sérieuses ne vous permettent qu'une messe basse. Allez en famille à la Messe paroissiale, officiellement, avec tous les vôtres groupés autour de vous: c'est l'acte important de la journée. Il faut que tout le monde vous y voie; il faut que vos enfants apprennent à considérer cette assistance comme un devoir sacré.

L'église, c'est la maison du Seigneur; vous y chanterez ses louanges; vous y écouteriez la parole de votre Pasteur; vous y prendrez part au sacrifice solennel, offert pour vous et pour vos enfants, d'après les lois antiques.

Après-midi, vous irez à vêpres: c'est l'office du soir. Que les fidèles y assistent comme à l'office du matin.

Nos pères savaient par cœur les psaumes des vêpres, et ils les chantaient. Nous, qui ne les savons plus par cœur parce que dans notre jeunesse on a négligé de nous les apprendre, nous prendrons un paroissien, et nous chanterons aussi. Nos enfants les sauront par cœur.

Et en revenant aux vêpres, que depuis bien longtemps peut-être nous avons délaissées, nous y entraînerons d'autres fidèles. Et notre conscience nous dira un jour: « Vous avez bien mérité de Dieu et de son Eglise, en aidant à faire revivre un des offices les plus antiques et les plus touchants de la sainte tradition catholique. »

Faut-il le dire? Ce qui prive bien des fidèles du bel office des vêpres, ce sont leurs réunions de famille.

Certes, ces réunions sont bonnes, excellentes, mais pourvu qu'elles soient chrétiennes. Or le sont-elles si elles tournent au détriment de la sanctification du dimanche?

Ce que chacun serait prêt à faire en son particulier, pourquoi ne le ferait-on pas ensemble? Pourquoi toute la famille réunie ne se rendrait-elle pas aux vêpres?

Que le maître de la maison prévienne ses hôtes, au moment voulu. Et faisant trêve aux conversations, quelque agréables qu'elles soient, tous s'en iront rendre à Dieu ce qui est à Dieu, pour revenir ensuite jouir en famille d'un légitime délassement.

(A suivre)

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

L'ÉMULATION

Je vois un homme qui fait une bonne action ou qui exécute un travail remarquable: j'éprouve le désir de l'imiter et de mériter comme lui l'estime des autres; voilà l'émulation. Celui qu'anime l'émulation accepte volontiers et proclame hautement au besoin la supériorité de ses rivaux. L'émulation est un sentiment juste, généreux et fécond: elle est un stimulant pour l'intelligence et pour le cœur. Elle mène toujours au progrès, puisqu'elle pousse à l'imitation de ce qui est juste et bon.

EXERCICES.—Trouver les contraires de bonne (*mauvaise*):—mériter (*démériter*):—estime (*mépris*):—supériorité (*infériorité*):—juste (*injuste*):—fécond (*stérile*).

Trouver des mots de la même famille que JUSTE: *justice, justesse, justement, justiciable, justicier, justifier, justifiable, justificatif, justification; injuste, injustice, injustement*, etc.—IMITER: *imitable, imitateur, (trice), imitation*.

—Traduire la dictée au pluriel: *Nous voyons des hommes qui font de bonnes actions...*

II

LE FORGERON

Dès l'aube, le forgeron *allume* la forge et *tire* son grand soufflet. Le charbon *fume* et les étincelles *jaillissent*. Alors le forgeron *chauffe* le fer, le *place* sur l'enclume et *frappe* à coups redoublés sur ce fer rouge qui ne *résiste* pas à la force de ses coups.

Le forgeron forge ainsi des pinces solides; il arrondit les fers qui garniront les pieds de nos chevaux. Courage, bon forgeron!

EXERCICES.—Souligner les verbes et les analyser.—Conjuguer arrondir à tous les temps simples.

Récitation

CEUX QUE J'AIME

J'aime maman, qui promet et qui donne
Tant de baisers à son enfant,
Et qui si vite lui pardonne
Toutes les fois qu'il est méchant.

J'aime papa, qui toute la semaine
Va travailler pour me gagner du pain.
Et qui paraît ne plus avoir de peine
Quand je lui mets un bon point dans la main.

Et j'aime aussi bonne grand'mère,
Qui sait des contes si jolis;
Et j'aime encor mon petit frère,
Qui me taquine quand je lis.

L. TRAUTNER.

Rédaction

JE SAIS METTRE LE COUVERT

Votre maman vous a chargée de mettre tous les jours le couvert.
Dites tout ce que vous mettez sur la table et comment vous le disposez.

DÉVELOPPEMENT

Pour mettre le couvert, je commence par essayer soigneusement la toile cirée qui sert de nappe, puis je place une assiette à la place de chaque personne; à droite de l'assiette une cuiller, une fourchette, un couteau; devant l'assiette un verre; puis je cherche la serviette de chacun et je la mets sur son assiette. Devant la place de maman, je mets les assiettes à soupe disposées en pile, la louche, et aussi le couvert du service et le couteau à découper.

Je change l'eau de la carafe, que j'essuie soigneusement avant de la poser sur la table.

Je mets aussi la salière et le moutardier, entre deux places, au niveau des verres, comme j'ai déjà placé la carafe et la bouteille.

Au milieu de la table, je dispose un petit rond de paille tressée pour recevoir les plats. Enfin, je coupe le pain et je dépose des morceaux dans une corbeille. Quand papa rentre, il trouve le couvert bien mis, il est content de s'asseoir à table et de se reposer.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTEES

I

TOUT

Tous les élèves sont réunis; ils sont *tout* joyeux: c'est la récréation. Quoique la cour soit *toute* petite, ils prennent leurs ébats *tous* ensemble, sans bousculades et sans disputes. Les uns s'amuse*nt* tout tranquillement; les autres courent bruyamment, la figure *toute* rouge et les cheveux *tout* en désordre. Au signal *tous* les élèves cesseront leurs jeux, rentreront en classe et seront *tout* yeux et *tout* oreilles.

EXERCICES.—Indiquer si *tout* est adjectif ou adverbe. Ex. : *Tous* (adj. s'accorde avec le nom *élèves*);—*tout* (adv. modifie l'adjectif *joyeux*.)

II

LE TAMIAS RAYÉ

Ce gentil petit animal, que l'on nomme vulgairement le *suisse*, est commun dans presque toutes nos forêts; la beauté de son *pelage*, ainsi que la légèreté et la vivacité de ses mouvements, en font un des plus jolis mammifères de nos régions boisées. Il habite un *terrier* qu'il creuse sous des souches, des troncs d'arbres renversés, sous des amas de *branches* et autres endroits où il puisse se trouver en sûreté. *D'ordinaire* il ne grimpe pas, mais lorsqu'il est poursuivi par un animal, *s'il* ne peut trouver de trou pour se cacher, il grimpe sur un arbre à une *certaine* distance de terre; mais dans cette position, il se trouve si mal à l'aise que *souvent* il commence à *descendre* lors même qu'on le guette encore, et c'est alors qu'il tombe dans la gueule de son ennemi qui l'attend au pied de l'arbre.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*tamias*: petit animal ressemblant à l'écureuil, mais de formes plus ramassées et ayant la queue moins touffue.—*suisse*: on l'a ainsi nommé à cause des *barres* qui marquent son pelage. Les étoffes rayées sont aimées en Suisse.—*pelage*: la couleur du poil.—*terrier*: nommez les différentes demeures des animaux: *nid, tanière, antre*, etc.—*branches*: pourquoi le pluriel? Il faut *plusieurs branches* pour faire un *amas*.—*où*: nature de ce mot: il est pronom relatif signifiant *dans lesquels*.—*d'ordinaire*: exprimez autrement: *ordinairement*.—*s'il*: qu'est-ce que *s'*? la conjonction *si*, l'*i* est élide devant *il*.—*certaine*: quelle espèce d'adjectif? placé avant le nom, il est *indéfini* et ne marque pas la *certitude*.—*souvent*: le contraire: *rarement*.—*descendre*: le contraire: *monter*.

Prendre oralement en commençant ainsi: *Ces gentils petits animaux* et faire tous les changements nécessaires (*un des plus jolis mammifères* se traduira: *une des plus jolies espèces de mammifères*).

Récitation

LA CHUTE D'UN GLAND

Au pied d'un chêne et sur un vert gazon
 Se reposait une belette,
 Quand un gland détaché par le froid aquilon
 Vient à tomber à plomb sur sa tête.
 Elle s'éveille, et, tremblant d'effroi
 De ce lieu dangereux s'enfuit à perdre haleine,
 Criant au rat des champs, qu'elle regarde à peine:
 « Là-bas, là-bas vient de tomber sur moi
 La branche énorme d'un gros chêne. »
 Le rat n'eut garde d'aller voir.
 Il dit à deux lapins broutant sur la colline,
 Qu'un gros chêne venait de choir
 Sur la belette sa voisine.
 Les lapins, en le racontant,
 Y mêlent des éclairs et du feu de tonnerre.
 Un écureuil, qui les entend,
 Y joint un tremblement de terre.
 Bref, les faits, les détails, l'un par l'autre appuyés,
 S'étaient le lendemain si bien multipliés,
 Qu'à trente milles à la ronde
 Tous les animaux effrayés
 Dans la chute d'un gland voyaient la fin du monde.

VIENNET....

Sujet de composition.—Qu'il faut se garder de l'exagération et de l'inexactitude en rapportant un fait, une nouvelle, etc. Donner des exemples des inconvénients et même des maux qu'un tel défaut peut entraîner.

Apprendre et réciter la pièce ci-dessus, l'expliquer.

Dictées supplémentaires

I

LA VAPEUR

L'eau fournit à l'homme un travailleur infatigable, d'une force gigantesque. Il bat le fer, le rabote, le lime; il travaille le bois, met en mouvement voitures et bateaux et transporte avec vitesse marchandises et voyageurs; il imprime les livres et les journaux par milliers en quelques heures; il file la laine et le coton; il peut travailler jour et nuit sans que ses forces s'épuisent jamais, aidé par son seul serviteur, le charbon. Ce travailleur modèle, c'est la vapeur.

II

MGR DE LAVAL

Des fêtes du III^e centenaire de la fondation de Québec, quelque chose demeurera pour la postérité: le monument de Mgr de Laval. La vieille Capitale, en dressant sur le parvis de sa vénérable basilique l'image de l'illustre pontife, a acquitté une dette nationale. En effet, il n'y a pas de figure, dans notre histoire, qui soit entourée d'une plus brillante auréole de vertus que celle de cet homme de Dieu dont « les travaux, au témoignage de M. de la Colombière, ont égalé, sinon surpassé les supplices de bien des martyrs. » Apôtre infatigable, organisateur de première force, conseiller éclairé et prudent, Mgr de Laval mérite bien le titre que lui décernent nos historiens de « père de la patrie canadienne. »

J.-B. LAGACÉ.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

LA VIE DU CLERGÉ CANADIEN AU XVII^e SIÈCLE

Le fleuve étant la seule voie de communication d'une seigneurie à l'autre, le missionnaire était obligé de voyager en canot d'écorce pour aller faire la visite de ses ouailles disséminées çà et là le long de la côte. Il avait toujours avec lui sa chapelle portative; car il ne trouvait, en plusieurs endroits, ni vases sacrés, ni ornements pour

le service divin, qu'il célébrait dans la maison de quelques habitants. Un compagnon de voyage montait avec lui le canot d'écorce pour l'aider à manier l'aviron et à porter les effets indispensables au trajet. *Était-il appelé* auprès de quelque malade, en hiver, *il lui fallait franchir* la distance qui l'en séparait, monté sur des raquettes, en suivant le bord de la grève, couverte parfois de cinq ou six pieds de neige. Rien ne l'arrêtait, ni le vent glacial, ni le dégel, ni les pluies d'averse qui lui fouettaient le visage et le trempaient jusqu'aux os, ni les tempêtes de neige qui l'enveloppaient de leurs tourbillons, l'empêchaient presque de respirer et de voir plus loin qu'à dix pas devant lui. De distance en distance, il s'asseyait pour reprendre haleine, soit à l'abri de quelques rochers ou de quelques touffes d'arbres, soit dans un campement de sauvages. Heureux quand il pouvait trouver asile le soir sous le toit hospitalier de quelque brave colon. D'aussi loin qu'il était aperçu, la porte s'ouvrait toute grande; le maître du logis s'avancait tête nue, la figure toute réjouie et avec l'expression d'un profond respect. La mère de famille, entourée de ses enfants, se jetait à genoux pour recevoir la bénédiction du patriarche. On s'empressait autour de lui pour le décharger de son fardeau et lui ôter ses vêtements de voyage. On attisait le feu pour réchauffer ses membres engourdis; la table se dressait et on lui préparait un repas frugal, mais servi d'un grand cœur.

L'abbé H. R. CASGRAIN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*ouailles*: mots de la même famille: *ouïe, ouïr, ouï-dire*. Les *ouailles* sont les paroissiens d'un curé, ceux qui l'écoutent.—*disséminées*: s'accorde avec *ouailles* féminin, toujours employé au pluriel. Ce mot signifie éparpillés, éloignés les uns des autres. La racine de ce mot est *semence*.—*chapelle portative*: sorte de coffre qui, lorsqu'il est ouvert, forme un petit autel; il renferme ornements, vases sacrés, missel, etc., tout ce qu'il faut pour la messe.—*trajet*: traversée d'un lieu à un autre.—*Était-il appelé*: Y a-t-il interrogation? Non; la forme interrogative est employée ici pour *s'il était appelé*, elle donne un tour plus vif à la phrase.—*il lui fallait franchir*: il représente-t-il le missionnaire? Non, on a ici la forme unipersonnelle. Dites la même chose en conservant *il*, mais le faisant représenter le missionnaire: *Il était obligé de franchir*.—*l'arrêtait*: quel est le sujet de ce verbe? Le pronom *rien*; ce mot résume à l'avance l'énumération *vent, dégel, pluies*, etc. On aurait pu mettre l'énumération avant: *ni le vent... ni le dégel... ni les pluies... etc., rien ne l'arrêtait*.—*le vent glacial*: mettez au pluriel: *les vents glacials*.—*s'asseyait*: conjugez ce verbe à différents temps: je *m'assieds* ou *m'assois*, je *m'assis*, je *me suis assis*, je *m'assierai* ou je *m'asseoirai*, etc. Mots de la même famille: *scoir, sursoir, sis, sise, séant, sursis, assise, assises* (tribunal), etc.—*Heureux*: fonction de ce mot: attribut de *il* sous entendu (*il était heureux* quand...)—*tête nue*: renversez l'ordre des mots: *nu-tête*; de même *pieds nus, nu-pieds; jambes nues, nu-jambes*, etc.—*patriarche*: de deux mots l'un qui veut dire *père*, l'autre qui veut dire *qui commande*. On trouve le second dans *architecte, archevêque, monarchie* (qui se modifie dans *monarque*) tétarchie, tétrarque (Hérode tétrarque de Galilée) chef d'une partie d'un pays divisé en quatre (tétarchie).

Un compagnon de voyage montait avec lui le canot pour l'aider à manier l'aviron et à porter les effets indispensables au trajet.

Une seule proposition principale.

a.—sujet: *Un compagnon de voyage* (voyage compl. déterminé de *compagnon*)
verbe: *montait*

complément direct de *montait*: le *canot*

complément indirect de *montait*: avec *lui*

complément indirect de *montait*: pour *aider*

1°
page?
2°
la pers
3°
4°

- b. — Complément direct de *aider*: *l'* (*le* ou *lui*)
 complément indirect de *aider*: à *manier*
 complément indirect de *aider*: à *porter*
- c. — Complément direct de *manier*: l'*aviron*
 complément direct de *porter*: les *effets* indispensables
- d. — Complément déterminatif de *indispensables*: au *trajet*.

La disposition ainsi échelonnée montre le plus ou moins d'importance des termes de la phrase.

Bien comprendre le rôle des prépositions *avec*, *pour*, *à* qui marquent le rapport des compléments avec les mots complétés.

L'analyse grammaticale n'offre après cela aucune difficulté.

II

VENISE

C'est la perle d'Italie ; je n'ai rien vu d'égal ; je ne sais qu'une ville qui en approche, de bien loin, et seulement pour les architectures: c'est Oxford. Dans toute la presqu'île rien ne peut lui être comparé. Quand on se rappelle les sales rues de Rome et de Naples, quand on pense aux rues sèches, étroites de Florence et de Sienna, quand ensuite on contemple ces palais de marbre, cette superbe broderie de colonnes, de balcons, de fenêtres, de corniches gothiques, mauresques, byzantines, et l'universelle présence de l'eau mouvante et luisante, on se demande pourquoi l'on n'est pas venu ici tout de suite, pourquoi on s'est perdu deux mois dans les autres villes, pourquoi on n'a pas employé tout son temps à Venise. On fait le projet de s'y établir, on se jure qu'on y reviendra: pour la première fois *on admire, non seulement avec l'esprit, mais avec le cœur, les sens, toute la personne*. On se sent prêt à être heureux, on se dit *que* la vie est bonne. On n'a *qu'à* ouvrir les yeux, on n'a pas besoin de se remuer; la gondole avance d'un mouvement insensible; on est couché, on se laisse aller tout entier, esprit et corps. Un air moite et doux arrive aux joues. On voit onduler, sur la large nappe du canal, les formes rosées ou blanchâtres des palais endormis dans la fraîcheur et le silence de l'aube; on oublie tout, son métier, ses projets, soi-même; on regarde, on cueille, *on savoure*, comme si tout d'un coup, affranchi de la vie, aérien, on planait au-dessus des choses, dans la lumière et dans l'azur.

H. TAINÉ.

QUESTIONS

- 1° Quelle est l'impression générale qui se dégage pour tous de la lecture de cette page?
- 2° Expliquer le sens de cette phrase: « *On admire non pas seulement... toute la personne.* »
- 3° Expliquer le sens de l'expression: *on savoure*.
- 4° Faire l'analyse de *que* dans: on se dit *que* la vie... et on n'a *qu'à* ouvrir. »

Composition française

Dans la fable : La Laitière et le Pot au lait, La Fontaine dit que Perrette

*Va s'excuser à son mari
En grand danger d'être battue.*

Vous raconterez le retour de Perrette au logis, en se posant que son mari, au lieu de se montrer brutal, la console et lui indique avec douceur les moyens de réaliser ses rêves.

PLAN.—Le mari de Perrette lui montre toute la folie qu'il y a à faire de trop nombreux projets à la fois.—Toute chose vient, mais par un travail patient et persévérant. Perrette promet d'avoir la tête moins légère à l'avenir.

Développement.—La tête basse et les bras tombants, tenant ses seaux vides, Perrette s'en revint au logis. Elle, si gaie d'ordinaire, était triste à faire pitié. Son mari, qui travaillait près de leur petite maison, fut surpris de la voir rentrer si tôt, et resta tout stupéfait à l'aspect morne de la jeune femme.

—Qu'y a-t-il, Perrette? Elle ne put répondre d'abord, pleurant très fort, la tête enfouie dans son tablier; puis, se calmant un peu, elle dit ses rêves, ses rêves trop nombreux, et conta sa danse folle et l'écrroulement de tout, avec la perte du beau lait si frais. Elle avait parlé le front bas, comme une enfant en faute, et, enfin, n'entendant pas la rude semonce à laquelle elle s'attendait, elle osa relever la tête. Mais son grave mari n'avait pas l'air aussi sévère qu'elle l'aurait cru.

—« Ce n'est que cela, Perrette, je respire. Tu m'as fait si grand'peur, je sens que ton caractère est encore bien jeune, ma pauvre femme! Les rêves, vois-tu, ne se réalisent pas aussi facilement que tu le crois. Il ne faut jamais faire trop de projets: un ou deux à la fois, c'est beaucoup. Tu te voyais déjà avec trois couvées, une vache, un cochon, un veau; pourquoi pas tout un troupeau? Il ne faut de sa vie être extravagant. Nous sommes pauvres aujourd'hui. Cependant il faut espérer que nous posséderons un jour les objets de tes rêves; mais cela peu à peu par un travail patient, sans jamais nous lancer en de folles aventures qui nous feraient perdre en un instant le fruit de notre labeur.

« Il est bien malheureux, certainement, ma pauvre Perrette, d'avoir perdu notre lait; mais cela te servira de leçon; depuis longtemps je guettais une occasion qui te fit réfléchir. La voici. Désormais, je l'espère, tu auras la tête moins légère. Ah! que nous nous en trouverons bien! »

Perrette, charmée de la douceur et de la bonté de son mari, se jeta à son cou, et lui promit d'être toujours laborieuse et patiente; puis, remplie de ces idées nouvelles, elle entra dans l'humble logis et se mit au travail avec une ardeur et un soin qu'elle n'avait jamais eus.

Dictée supplémentaire

I

LE LEVER DU SOLEIL DANS LA FORÊT

La blanche aurore rejette au loin le voile de la nuit. La forêt, jusque-là silencieuse, commence à s'éveiller. Tout le grand rideau vert tendu au bout du chemin frissonne. Ce sont des pépiements, des roucoulements, des gazouillements qui se répondent des églantiers de la haie aux chênes centenaires.

Les branches se frôlent, s'abaissent sous des coups d'ailes précipités et tout ce qui reste d'ombre en l'air s'évapore.

Pendant que les oiseaux de nuit, au vol silencieux et lourd, regagnent leurs abris mystérieux, une alouette monte de la plaine, les ailes tendues, et s'élève par vibrations sonores jusqu'aux couches les plus élevées de l'atmosphère où règne ce calme éternel qui semble réprimander les bruits insupportables de la terre.

A. DAUDET.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement anti-alcoolique

ANALYSE

L'alcool est dangereux, nul ne le conteste; les sommités médicales le déclarent.

DICTÉE

L'ALCOOLISME

Tout le monde connaît les effets de l'alcoolisme aigu, l'état dans lequel il plonge celui qui y est en proie, les risques qu'il amène, les morts subites, les suicides, les crimes qu'il cause parfois; mais les conséquences de l'alcoolisme chronique sont moins connues. Cette forme est plus fréquente qu'on ne croit, parce qu'on ne la reconnaît pas toujours. Il est une foule d'alcooliques qui ne vont jamais jusqu'à l'ivresse complète et qui parviennent à dissimuler leur vice à ceux qui les entourent.

Les médecins ne s'y trompent pas. Ils les reconnaissent à l'expression du visage et du regard, qui est étrange, comme hébété à la coloration plus marquée du nez et des pommettes, au tremblement tout particulier des mains.

J. ROCHAROT.

QUESTIONS.—1. Donnez le sens des mots : *subites, dissimuler, hébété*.—2. Donnez trois mots ayant le suffixe *cide*, comme suicide, et donnez-en la signification.—3. Analysez le mot *tout* dans les deux cas où il est employé.

AGRICULTURE

DICTÉES

I

Rédaction

LE ROULEAU

Le rouleau sert à comprimer la terre, à former une surface bien unie sur laquelle peuvent travailler les faucheuses et les moissonneuses ; en comprimant la terre, le rouleau brise tous les canaux capillaires par lesquels l'eau du sol s'évaporerait. Son effet immédiat est donc d'empêcher le dessèchement du sol ; mais cet effet est de courte durée, car lorsque la terre est tassée, les canaux capillaires se reforment bientôt avec un diamètre moindre qu'auparavant, et alors l'évaporation devient active, et le sol se dessèche. Remarquons que l'évaporation étant active, il arrive plus d'eau des profondeurs du sol à la surface. Ceci peut avoir un grand avantage, lorsque les plantes cultivées sont jeunes et que leurs racines ont une faible longueur.

QUESTIONS.—Définir : *comprimer, canaux capillaires, diamètre*.—Énumérer et distinguer les propositions dont se compose la dernière phrase.—*Lorsque la terre est tassée*. Dire de quelle espèce de mots est *tassée* et expliquer comment on doit l'écrire.

II

LA VIE DES CHAMPS

Le contentement n'est pas si loin de nous qu'on le pense. Il est dans la bonne conduite, dans la petite maison que l'on a, dans le jardin qui tient à cette petite maison et dans le champ que l'on cultive auprès. La terre, mes enfants, est la grande armoire du bon Dieu. C'est là-dedans que sont les vraies richesses ; c'est de là que sortent les produits que nous aimons tant : le bon froment qui fait les tartines, la bonne herbe qui fait le beurre, la pomme, la poire, le raisin, la fraise, les cerises, les beaux légumes, les jolies fleurs. C'est encore la terre qui nourrit les animaux qui nous sont si utiles.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—Où trouve-t-on le contentement ? Pourquoi dit-on que la terre est la grande armoire du bon Dieu ? Que renferme la terre ? Que faut-il faire pour obtenir toutes ces richesses ?—Vocabulaire : mots en *curre* (*beurre, leurre*), en *oire* (*armoire, foire, poire, mâchoire, mémoire, ivoire, balançoire*...)—Trouver des mots dérivés des suivants : *jardin*, *jardinet*, *jardinier*, *jardinage* ;—*contenter*, *contentement* ;—*maison*, *maisonnette* ;—*herbe*, *herbette* ;—*fleur*, *fleurlette*, *fleuriste* ; *riche*, *richesse*, *richard*. Expliquer ces mots et les faire entrer dans des phrases.

GRAMMAIRE.—Étude des verbes. En expliquer l'accord.

PROBLEMES AGRICOLES

1. Un cultivateur a acheté pour \$28.10 un monceau de fumier qui a 5.7 verges de long, 2.8 verges de large et 1.7 verge de haut. Les frais de transport se sont élevés à \$8.43. A combien revient la verge cube?

Solution:— $5.7 \times 2.8 \times 1.7 = 27.132$ verges cubes.

$\$28.10 + \$8.43 = \$36.53$, le coût total.

$\$36.53 \div 27.132 = \1.34 . *Rép.*

2. Quelle étendue du terrain pourra-t-il fumer, s'il emploie en moyenne 0.575 de verge cube pour 100 verges de superficie?

$(27.132 \div 0.575) \times 100 = 2713.2 \div 0.575 = 4718$ verges.

$4718 \div 3600 = 1$ arpent 1118 verges.

3. Il faut par jour à un cheval 2 bottes de fourrage pesant 11 livres. Un cultivateur qui a 3 chevaux a récolté 6 acres de fourrage à raison de $11\frac{1}{8}$ tonnes par acre. Pour combien d'argent pourra-t-il en vendre en réservant la nourriture de ses chevaux pendant un an, s'il vend son fourrage \$7. les 100 bottes?

Solution:— $11\frac{1}{8} \times 6 = 66.75$ tonnes, la récolte.

$66.75 \times 2000 = 133500$ livres.

$2 \times 3 \times 365 \times 11 = 24090$ livres, ce qu'il faut pour les 3 chevaux pendant 1 an.

$133500 - 24090 = 109410$ livres qu'il peut vendre.

$11 \times 100 = 1100$ livres le poids de 100 bottes.

$(109410 \div 1100) \times 7 = (109410 \times 7) \div 1100 = \696.24 .

MATHÉMATIQUES. ARITHMÉTIQUE. CALCUL MENTAL

1. Donnez les produits des multiplications suivantes:

300×8 | 500×9 | 8×700 | 329×4 | 9×207 | 749×3 | 6×405 | 524×8

340×5 | 530×6 | 7×624 | 321×7 | 5×860 | 786×6 | 7×312 | 347×9

426×4 | 384×7 | 6×370 | 738×5 | 4×756 | 978×2 | 8×209 | 769×6

2. Quel est le prix de 8 chevaux à \$200 chacun?

Réponse.—Le prix est de $\$200 \times 8$.

8 fois 2 centaines, 16 centaines, \$1600.

Rapidement: 8 fois 2, 16, \$1600.

3. Que doit-on pour 370 verges de velours que l'on paye \$6 la verge?

Réponse: On doit $\$6 \times 370$.

6 fois 37 dizaines, 222 dizaines, ou \$2220.

4. Que doit-on pour 564 verges de velours à \$8 la verge?

Réponse: On doit $\$8 \times 564$.

8 fois 56 dizaines, 448 dizaines, 4480; 8 fois 4, 32, et 4480, 4512.

Autrement: 8 fois 500, 4000; 8 fois 64, 512, et 4000, 4512.

5. Combien gagne dans 6 jours un ouvrier qui reçoit \$2.75 par jour?

Réponse: 6 fois \$2, \$12; 6 fois .75, \$4.50, et 12, \$16.50.

6. Combien gagne dans 12 jours un contre-maitre qui reçoit \$3.84 par jour?

Réponse: 12 fois \$3, \$36; 12 fois 84 centins, 1008 centins, \$10.08. et \$36, \$46.08.

7. Quel est le gain annuel d'un contre-maitre qui dans l'année travaille 308 jours à \$4 par jour? \$1232.

8. Si une gerbe donne 12 chopines, ou 6 pintes de blé, dites la récolte d'une propriété qui a produit 900 gerbes.

Réponse: 12 fois 900, 10800 chopines, ou 6 fois 900, 5400 pintes.

$5400 \div 4 = 1350$ gallons.

9. Quel est le prix de 9 chevaux à \$237 chacun?

Réponse: 9 fois 2 cents, \$1800; 9 fois 37, \$333, et \$1800, \$2133.

Autrement: 9 fois 23 dizaines, 207 dizaines, \$2070; 9 fois 7, 63, et \$2070. \$2133.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. Un cultivateur a vendu \$474.24 sa récolte de fourrage, à raison de \$7.60, 1100 livres. En supposant que le poids d'une botte de fourrage est de 11 livres et qu'un arpent produit 241 bottes, on demande la contenance du terrain planté en fourrage.

Solution: Les 240 bottes produites par 1 arpent pèsent $11 \times 240 = 2640$ livres. Or 1100 livres coûtent \$7.60. Donc 1 livre coûte $7.60/1100$. et 2640 livres coûtent $7.60 \times 2640/1100 = \18.24 . Un arpent rapporte \$18.24. Donc le terrain contiendra autant d'arpents que \$18.24 sera contenu de fois dans \$474.24, ou $\$474.24 \div \$18.24 = 26$ fois. Réponse: 26 arpents.

2. Une montre retarde de 3 minutes en 4 heures. En la mettant sur l'heure précise à midi, quelle heure marquera-t-elle le surlendemain, à 8 heures du soir?

Solution: De midi à 8 heures du soir le surlendemain il y a 56 heures. $56 \div 4 = 14.14$ fois 4 heures. Donc la montre aura retardé de 14 fois 3 minutes ou de 42 minutes. A 8 heures, elle marquera donc 7 heures 18 minutes.

3. Un ouvrier a fait 78 jours et il a reçu \$171.60; un autre a fait 6 journées de moins et il a touché \$25.68 de plus que son camarade. Combien gagnaient-ils chacun par jour?

Solution: $171.60 \div 78 = \$2.20$, ce que le 1er ouvrier reçut par jour.

$78 - 6 = 72$, le nombre de jours de travail du 2nd ouvrier.

$\$171.60 + \$25.68 = \$197.28$, somme totale gagnée par le 2nd ouvrier.

$197.28 \div 72 = \$2.74$, ce que reçut le 2nd ouvrier par jour.

4. J'ai \$1825 de revenu annuel, et je voudrais en économiser le cinquième. Quelle doit être ma dépense journalière?

Solution: $\$1825 \div 5 = \365 , ce que je veux économiser.

$\$1825 - \$365 = \$1460$, ce que je dépenserai dans un an.

$\$1460 \div 365 = \4 , la dépense journalière.

5. Un marchand a acheté du drap pour $\$788.80$ et il dit que s'il eût acheté 16 verges de plus, il aurait dû payer $\$835.20$. Combien lui coûte la verge de drap et combien en a-t-il acheté de verges?

Solution: $\$835.20 - \$788.80 = \$46.40$, le prix de 16 verges.

$\$46.40 \div 16 = \2.90 , le prix d'une verge.

$\$788.80 \div \$2.90 = 272$ verges.

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un particulier qui a un revenu annuel de $\$2100$ reconnaît en examinant ses comptes, qu'il a dépensé, du 1^{er} janvier au 17 octobre inclusivement, la somme totale de $\$1265.625$. Sachant que ce particulier veut économiser les $\frac{2}{7}$ de son revenu annuel, on demande à combien il doit fixer la dépense de chaque jour pendant le reste de l'année?

Solution: $\frac{2}{7}$ de $\$2100 = \600 , somme à économiser.

$\$2100 - 600 = \1500 , somme totale à dépenser.

$\$1500 - \$1265.625 = \$234.375$, somme qui reste à dépenser.

Du 1^{er} janvier au 17 octobre il y a: $31 + 28 + 31 + 30 + 31 + 30 + 31 + 31 + 30 + 17 = 290$ jours.

$365 - 290 = 75$ jours pour finir l'année.

$\$234.375 \div 75 = \$3.12\frac{1}{2}$ par jour.

2. En physique il est reconnu que l'élasticité des corps est telle, qu'une bille d'ivoire, en tombant sur une table de marbre, rebondit à une hauteur égale à $\frac{1}{3}$ de celle dont elle est tombée: d'après cette propriété, en faisant tomber une bille sur une table d'une hauteur de 81 pieds, à quelle hauteur s'élèvera-t-elle, après avoir touché 4 fois la table?

Solution: La 1^{ère} fois la bille rebondit $\frac{1}{3}$ de 81 pieds = 27 pieds.

La 2^e fois elle rebondit $\frac{1}{3}$ de 27 pieds = 9 pieds.

La 3^e fois elle rebondit $\frac{1}{3}$ de 9 pieds = 3 pieds.

La 4^e fois elle rebondit $\frac{1}{3}$ de 3 pieds = 1 pied.

Autre solution: La 1^{ère} fois elle rebondit $\frac{1}{3}$ de la distance.

La 2^e fois elle rebondit $\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{3}$ de la distance.

La 3^e fois elle rebondit $\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{3}$ de la distance.

La 4^e fois elle rebondit $\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{3}$ de la distance = $\frac{1}{81}$ de la distance, c'est-à-dire de 81 pieds = 1 pied.

3. Chaque battement d'une pendule équivaut à $\frac{2}{3}$ de seconde. On a compté 36 battements de cette pendule depuis l'instant où l'on a aperçu un éclair jusqu'à celui où l'on a entendu le bruit du tonnerre. A quelle distance se trouve-t-on du nuage orageux, le son parcourant 1090 pieds par seconde? (*Réponse en milles*).

Solution: $\frac{2}{3} \times 36 = 24$ secondes.

$1090 \times 24 = 26160$ pieds.

$26160 \div 3 = 8720$ verges.

$8720 \div 1760 = 4$ milles $\frac{21}{22}$ ou 4.9545 milles.

4. Un ouvrier a fait un ouvrage en 6 jours: le premier jour, il en a fait le $\frac{1}{18}$, le 2e jour les $\frac{2}{17}$ du reste; le 3e jour les $\frac{2}{5}$ du reste; le 4e jour $\frac{1}{6}$ du reste; le 5e jour les $\frac{3}{10}$ du reste et le 6e jour le reste. Il reçut pour le dernier jour \$10.50. Combien a-t-il gagné en tout et combien chaque jour?

Solution: $\frac{18}{18} - \frac{1}{18} = \frac{17}{18}$, ce qui reste à faire après le 1er jour.

$\frac{17}{18} \times \frac{15}{17} = \frac{15}{18} = \frac{5}{6}$, ce qui reste à faire après le 2e jour.

$\frac{5}{6} \times \frac{3}{5} = \frac{1}{2}$, ce qui reste à faire après le 3e jour.

$\frac{1}{2} \times \frac{5}{6} = \frac{5}{12}$, ce qui reste à faire après le 4e jour.

$\frac{5}{12} \times \frac{7}{10} = \frac{7}{24}$, ce qui reste à faire après le 5e jour.

$\frac{7}{24}$, ce qu'il fit le 6e jour.

$\frac{7}{24} = \$10.50$.

$\frac{24}{24} = 10.50 \times \frac{24}{7} = \36 , ce qu'il reçut en tout.

$\frac{1}{18}$ de \$36 = \$2, ce qu'il reçut le 1er jour.

$\frac{2}{17}$ de (\$36 - 2) = $\frac{2}{17}$ de \$34 = \$4, ce qu'il reçut le 2e jour.

$\frac{2}{5}$ de (\$34 - \$4) = $\frac{2}{5}$ de \$30 = \$12, ce qu'il reçut le 3e jour.

$\frac{1}{6}$ de (\$30 - \$12) = $\frac{1}{6}$ de \$18 = \$3, ce qu'il reçut le 4e jour.

$\frac{3}{10}$ de (\$18 - \$3) = $\frac{3}{10}$ de \$15 = \$4.50, ce qu'il reçut le 5e jour.

\$15 - \$4.50 = \$10.50, ce qu'il reçut le 6e jour.

5. A travaillant seul ferait un ouvrage en 6 jours $\frac{1}{2}$; B seul le ferait en $8\frac{2}{3}$; enfin C mettrait $12\frac{3}{4}$. Si on les emploie tous les trois ensemble, en combien de jours l'ouvrage sera-t-il achevé?

Solution: A ferait l'ouvrage en 6 jours $\frac{1}{2} = 1\frac{1}{2}$ jours; en $\frac{1}{2}$ jour, il en ferait $\frac{1}{12}$, et en 1 jour, $\frac{2}{12}$.

B ferait l'ouvrage en $8\frac{2}{3}$ jours = $\frac{26}{3}$ de jour; en $\frac{1}{3}$ de jour, il en ferait $\frac{1}{26}$, et en 1 jour, $\frac{3}{26}$.

C ferait l'ouvrage en 12 jours $\frac{3}{4} = 15\frac{1}{4}$ de jour; en $\frac{1}{4}$ de jour, il en ferait $\frac{1}{51}$, et en 1 jour, $\frac{4}{51}$.

Donc, en 1 jour, ils feront ensemble: $\frac{2}{12} + \frac{3}{26} + \frac{4}{51} = \frac{461}{1326}$.

$\frac{461}{1326} = 1$ jour.

* $\frac{1}{1326} = \frac{1}{461}$.

$\frac{1326}{1326} = \frac{1}{461} \times 1326 = \frac{1326}{461} = 2\frac{404}{461}$ jours.

Autre solution: Dans 1 jour A ferait $\frac{1}{6\frac{1}{2}}$; multipliant les termes de cette fraction par 2, nous avons $\frac{2}{13}$. Dans 1 jour B ferait $\frac{1}{8\frac{2}{3}}$; multipliant les termes de cette fraction par 3, nous avons $\frac{3}{26}$.

Dans 1 jour C ferait $\frac{1}{12\frac{3}{4}}$; multipliant les termes de cette fraction par 4, nous avons $\frac{4}{51}$.

Le reste de la solution comme dans le cas précédent.

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Deux personnes ont formé une société et y ont consacré, la 1ère \$7500, la 2e \$4500; 6 mois après, une 3e personne y place \$1875; 10 mois avant la dissolution qui a lieu au bout de 3 ans, une 4e personne y a placé \$5250. Le bénéfice net à partager est de \$10815. Dites la part qui revient à chaque associé dans ce bénéfice.

Solution :

\$7500 rapportent autant dans 36 m. que $\$7500 \times 36 = \270000 dans 1 m.

\$4500 rapportent autant dans 36 m. que $\$4500 \times 36 = \162000 dans 1 m.

\$1875 rapportent autant dans 30 m. que $\$1875 \times 30 = \56250 dans 1 m.

\$5250 rapportent autant dans 10 m. que $\$5250 \times 10 = \52500 dans 1 m.

Dans 1 mois \$540750 auraient rapporté \$10815, il s'agit de trouver combien \$270000, etc., rapporteraient dans le même temps.

$(\$10815 \times 270000) \div 540750 = \5400 , le bénéfice de la 1ère personne.

$(\$10815 \times 162000) \div 540750 = \3240 , le bénéfice de la 2e personne.

$(\$10815 \times 56250) \div 540750 = \1125 , le bénéfice de la 3e personne.

$(\$10815 \times 52500) \div 540750 = \1050 , le bénéfice de la 4e personne.

2. Un oncle lègue en mourant à ses trois neveux \$2700 de rente à 3% à condition de partager le capital en proportion du nombre de leurs enfants. La rente ayant été vendue au cours de \$101.10, on demande la part de chacun, sachant que le premier a deux enfants, le deuxième trois et le troisième quatre.

Solution : $(\$2700 \times 1.011) \div .03 = \90990 , capital de la rente.

Le nombre des enfants est de $2 + 3 + 4 = 9$.

Le 1er recevra $\frac{2}{9}$ de \$90990 = \$20220.

Le 2e recevra $\frac{3}{9} = \frac{1}{3}$ de \$90990 = \$30330.

Le 3e recevra $\frac{4}{9}$ de \$90990 = \$40440.

ALGEBRE

1. Trouvez la valeur de x dans l'équation suivante :

$$19x + \frac{1}{2}(7x - 2) = 4x + \frac{35}{2}$$

Solution :—Multipliant l'équation par 2, on a :

$$38x + 7x - 2 = 8x + 35$$

Transposant on a : $38x + 7x - 8x = 35 + 2$

$$\text{d'où } 37x = 37$$

$$\text{et } x = 1.$$

2. A et B possèdent en commun un troupeau de moutons. Ils conviennent de diviser le troupeau; A prend 92 moutons, B prend le reste, 72, et reçoit de plus \$82.50 de A; on demande le prix d'un mouton?

Solution:—Soit x le prix d'un mouton.

$$92x + 72x = 164x, \text{ la valeur du troupeau.}$$

$$164x \div 2 = 82x \text{ — la valeur de la part de chaque associé.}$$

$$82x - 72x = 82.50$$

$$10x = 82.50$$

$$x = 82.50/10 = \$8.25. \text{ Rép.}$$

3. A part le matin à 8 heures, 1 heure plus tard B se met à sa poursuite. Au bout de 4 heures B renseigné par des personnes qu'il rencontre s'aperçoit qu'il fait 1 mille et $\frac{1}{2}$ par heure de moins qu'A. Alors B double le nombre de milles qu'il parcourt par heure et rejoint A à 3 heures et 20 minutes de l'après-midi. Combien A fait-il de milles par heure? Combien B faisait-il de milles par heure d'abord? Combien ensuite? A quelle distance du point de départ B rejoint-il A?

Solution:—Soit x le nombre de milles que parcourt A par heure et y le nombre que parcourt B?

$$\text{De 8 heures à 3.20 de l'après-midi} = 7 \text{ heures } \frac{1}{3}.$$

$$\text{De 9 heures à 3.20 de l'après-midi} = 6 \text{ heures } \frac{1}{3}.$$

$$\text{A a voyagé pendant 7 heures } \frac{1}{3}.$$

$$\text{B a voyagé pendant 6 heures } \frac{1}{3}.$$

$$(1) \dots\dots\dots x - y = 1\frac{1}{2} = \frac{3}{2}$$

$$(2) \quad 4y + 4\frac{2}{3}y = 7\frac{1}{3}x$$

Multipliant (1) par 2 et (2) par 3, on a:

$$(3) \dots\dots\dots 2x - 2y = 3$$

$$(4) \dots\dots\dots 12y + 14y = 22x$$

Transposant (4) on a:

$$(5) \dots\dots\dots 26y - 22x = 0$$

Multipliant (3) par 11 et posant 5 de nouveau, on a:

$$(6) \dots\dots\dots - 22y + 22x = 33$$

$$(5) \dots\dots\dots 26y - 22x = 0$$

Eliminant x , par addition, on a: $4y = 33$

$$\text{d'où } y = \frac{33}{4} = 8\frac{1}{4}. \text{ Rép.}$$

Substituant $16\frac{1}{2}$ la valeur de $2y$ à $2y$ dans (3), on a:

$$2x - 16\frac{1}{2} = 3$$

$$\text{d'où } 2x = 3 + 16\frac{1}{2} = 19\frac{1}{2}$$

$$x = 19\frac{1}{2} \div 2 = 9\frac{3}{4}. \text{ Rép.}$$

$8\frac{1}{4} \times 2 = 16\frac{1}{2}$, le nombre de milles par heure que fait B en second lieu.

$$9\frac{3}{4} \times 7\frac{1}{3} = 71\frac{1}{2} \text{ la distance totale.}$$

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Les diagonales d'un losange ont 4 pieds et 1 pied 2 pouces: trouvez la surface et les côtés de ce losange.

Solution:— $4 \times 1\frac{1}{6} \div 2 = 2\frac{1}{3}$ pieds carrés, surface du losange.

Les diagonales d'un losange sont perpendiculaires l'une à l'autre.

Les diagonales et les côtés du losange forment quatre triangles rectangles égaux.

Les côtés du losange sont les hypoténuses et les demi-diagonales sont les côtés des triangles.

$4 \div 2 = 2 = 24$ pouces un des côtés de chaque triangle.

1 pied 2 pouces $\div 2 = 7$ pouces, l'autre côté de chaque triangle.

$24^2 + 7^2 = 576 + 49 = 625$.

La racine carrée de $625 = 25$ pouces = 2 pieds 1 pouce, le côté du losange.

2. Une salle de conférence a 24 verges de long sur 15 de large et 3.8 verges de haut. 420 personnes s'y réunissent ordinairement. On voudrait que le volume d'air fût de 4 verges cubes en moyenne par personne. De combien faut-il élever le plafond?

Solution:— $4 \times 420 = 1680$, le volume d'air qu'on voudrait avoir dans la salle.

$24 \times 15 = 360$ pieds surface du plancher.

$1680 \div 360 = 4\frac{2}{3}$ pieds, hauteur que doit avoir la salle.

$4\frac{2}{3} - 3.8$ ou $4\frac{2}{3} - 3\frac{4}{5} = \frac{13}{15}$ de verge. *Rép.*

3. Dans le quadrilatère A B C D, A B = 120 pouces; B C = 68; C D = 100; D A = 112 et la diagonale B D = 104, quelle en est la surface?

Solution:—1° Trouvons la surface du triangle A B D.

$$(120 + 112 + 104) \div 2 = 168$$

$$168 - 120 = 48$$

$$168 - 112 = 56$$

$$168 - 104 = 64$$

$$168 \times 48 \times 56 \times 64 = 28901376$$

La racine carrée de 28901376 = 5376 pouces carrés.

2° Trouvons la surface du triangle B C D.

$$(68 + 100 + 104) \div 2 = 136$$

$$136 - 68 = 68$$

$$136 - 100 = 36$$

$$136 - 104 = 32$$

$$136 \times 68 \times 36 \times 32 = 10653696$$

La racine carrée de 10653696 = 3264 pouces carrés.

$5376 + 3264 = 8640$ pouces carrés, la surface du quadrilatère.

4. Si une plaque de plomb de 12 pieds de long sur 6 pieds de large pèse 1065 livres, quelle en est l'épaisseur? (1 pied cube de plomb pèse 710 livres.)

Solution:— $1065 \div 710 = 1.5$ pieds cube, le volume de la plaque.
 $1728 \times 1.5 = 2592$ pouces cubes, volume de la plaque en pouces.
 $12 \times 6 = 72$ pieds, surface de la base de la plaque.
 $72 \times 144 = 10368$ pouces carrés, surface de la base de la plaque en
pouces.
 $2592 \div 10368 = 0.25 = \frac{1}{4}$ de pouce, épaisseur de la plaque.

LANGUE ANGLAISE

English Dictation and Composition

THE CLOCK THAT WOULD NOT GO

"Henry," said a lady to her husband, "I can't think what's the matter with the clock; I wish you would see what you can do to make it go." He took off the hands and the face, and looked carefully with a magnifying glass at the works. Then he blew into them with the bellows, oiled them well, in fact did everything he could think of. But the clock would not go. He went to bed hot, tired, and discouraged.

Next morning his wife said, "Henry, I think I know what the matter is" "Well?" "It wants winding up!"

- OUTLINE.—1. The lady's remark about the clock.
2. The husband examines the works.
3. Cleans them.
4. Still the clock will not go.
5. He goes to bed tired out.
6. The remark of the lady next morning.
7. The solution.

Taken from Meiklejohn's Fables, Anecdotes and Stories for teaching Composition.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

NOTES DE VOYAGE

Paris—Rome—Jérusalem—Londres
(Suite)

Dimanche 26 mars.

Visite de la Basilique St-Laurent hors les murs, une des cinq patriarcales de Rome.
—Le Souverain Pontife seul peut célébrer la messe à l'autel papal.

La tombe de Pie IX est placée au fond de la crypte. Dans son testament l'immortel Pontife a ordonné qu'on ne devait dépenser que \$400 (2000 frs.) pour l'érec-

tion de son sépulcre. On s'est conformé à ses désirs; seulement la piété des catholiques a voulu entourer la modeste tombe d'un monument, témoignage d'admiration et de vénération pour le Pape défunt.

Devant la basilique, sur une colonne de granit égyptien, s'élève la statue de bronze de saint Laurent. Ce monument fut élevé par l'immortel Pie IX.

Les reliques de saint Laurent et celles de saint Etienne sont renfermées dans une urne de marbre.

On montre aussi dans cette crypte une plaque de marbre sur laquelle aurait été déposé le corps de saint Laurent.

Campo-Santo ou grand cimetière de Rome, est situé à côté de la basilique. On y a élevé un monument aux zouaves morts pour la défense de l'immortel Pie IX.

Visite de St-Etienne-le-Rond, église unique en son genre, car elle est de forme circulaire. Elle fut construite au Ve siècle. Le portique est du XIIe siècle.

Visite du Colisée.—Ce vaste amphithéâtre pouvait contenir 80000 spectateurs. Il fut bâti et inauguré au Ier siècle. En 1741 Benoît XIV publia un bref par lequel il empêcha la dégradation du Colisée, et à partir de Pie VII jusqu'à Pie IX, nous y voyons les Pontifes exécuter des travaux de consolidation et de restauration. Au point de vue religieux même, le Colisée méritait d'être conservé. Des martyrs chrétiens y ont été immolés pour leur foi, spécialement saint Ignace, évêque d'Antioche; et combien de saints aimaient à y venir prier! Saint Philippe de Néri y faisait de fréquentes visites; saint Léonard de Port-Maurice y fit inaugurer en 1750 quatorze chapelles du chemin de la Croix que le gouvernement italien a démolies en déblayant le terrain de l'arène. Ce saint y prêcha en cette même année, le jubilé aux Romains; saint Benoît-Joseph Lâbre y passait des journées et des nuits entières. Dans notre courte visite, j'y demandai à Notre Seigneur le courage et la foi vive des martyrs pour toutes les institutrices Canadiennes, afin qu'elles fassent passer dans l'âme et le cœur de leurs élèves l'intrépidité et la constance, dans la voie du salut, qu'ont fait paraître les martyrs de tous les siècles.

Après-midi: Visite de la prison Mamertine où furent enfermés les grands apôtres Pierre et Paul.—La tradition dit que saint Pierre fut enfermé près de neuf mois dans le caveau souterrain qui communiquait à la prison supérieure par un trou au milieu de la voûte; on descendait les prisonniers pour les y laisser mourir de faim; ou bien on les étranglait avant de les y précipiter; une porte en fer dans un mur donne accès au canal d'égouts et les cadavres étaient emportés dans le Tibre. C'est dans cette prison que saint Pierre convertit et baptisa avec l'eau d'une fontaine jaillie, à sa prière, ses géoliers et un grand nombre de prisonniers.

Saint Pierre, par les prières pressantes des chrétiens de Jérusalem qui voulaient le conserver au milieu d'eux, s'enfuyait de la ville de Rome, pour un moment, par charité pour son peuple. Après une heure de marche, ayant dépassé la porte Capène, à une petite distance des remparts, le Christ se présenta à lui chargé de sa croix. « Seigneur, où allez-vous? » s'écrie l'Apôtre tombant humblement prosterné à ses pieds. Jésus lui répondit: « Je vais à Rome pour être crucifié de nouveau », et il disparut. Le disciple comprit le Maître, revint sur ses pas, et attendit l'heure de son martyre.

A l'endroit où la rencontre eut lieu s'élève actuellement une petite église sous le nom de *Domine, quo vadis*.

(A suivre)

M.-LSE PEPIN, *Institutrice*.

NOTRE DIRECTEUR

Au moment où nous allons sous presse, nous recevons une lettre de notre directeur qui nous apprend qu'il était à Rome pour la fête de Pâques, le 11 avril. M. et Mme Magnan ont quitté la Ville Eternelle le 23 avril, après avoir assisté au grand Congrès de la Société de St-Vincent de Paul et aux fêtes mémorables de la béatification de Jeanne d'Arc.

Notre directeur a eu le bonheur de voir Sa Sainteté le Pape trois fois: une fois en audience privée et deux fois à des audiences générales.

Avant son séjour à Rome, M. Magnan avait visité la France: le Havre (où se trouve le tombeau de Crémazie); Rouen, rempli des souvenirs de Jeanne d'Arc; Paris, où notre directeur a fait un premier séjour de 10 jours, pendant lequel il a visité des écoles normales libres; Saint-Amand (Cher); visite des écoles primaires de province, en compagnie d'un inspecteur, M. Chs ab der Halden; Lyon; Avignon, Marseille, Nice (visite d'une école primaire de filles).

De Nice à Rome, M. et Mme Magnan se sont arrêtés à Monaco et Gènes.

Au retour, notre directeur se rendra en Suisse pour étudier sur place l'organisation scolaire de ce pays. Le mois de mai sera de nouveau consacré aux écoles normales officielles et libres de la France. Partout on a fait le meilleur accueil à M. Magnan.

Durant son second séjour à Paris, notre directeur se rendra en Belgique. Il nous reviendra vers le 15 de juin par la route de Liverpool—Québec.

M. EDMOND ROUSSEAU

Huit jours avant notre départ pour l'Europe, le 8 mars, nous avons le chagrin d'apprendre la mort de notre ami M. Edmond Rousseau, ancien élève de l'École normale Laval, ancien instituteur et fondateur de la Ligue anti-alcoolique de Québec. Dans la précipitation du départ, nous n'avons pu rendre à notre confrère l'hommage qu'il méritait. Nous aimons à reproduire ici la note suivante publiée dans *l'Action Sociale* du 9 mars:

M. Edmond Rousseau, employé aux archives de cette ville, et bien connu pour la part très active qu'il a prise au beau mouvement anti-alcoolique, est décédé subitement à sa résidence, hier, 8 mars, à 4 heures de l'après-midi.

M. Rousseau n'était pas bien depuis deux ou trois jours, mais rien ne laissait prévoir une fin si soudaine.

Madame Rousseau était assez gravement malade depuis quelques temps, et on croit que l'inquiétude et un surcroît de travail causé par la préparation d'une quatrième édition de son livre (*Alcool et Alcoolisme*) a dû influencer sur son état et déterminer une syncope du cœur.

Au moment de la mort du défunt, M. le Dr Devarenes était chez lui, ayant été appelé pour Mme Rousseau. Le défunt était allé lui-même téléphoner.

M. Edmond Rousseau est né à Château-Richer en 1853. Il était marié depuis une vingtaine d'années à Mme S. Gravel, des Trois-Rivières.

Le défunt laisse une femme et six enfants dont il était le fidèle soutien.

M. Edmond Rousseau a été autrefois collaborateur au *Constitutionnel* des Trois-

Rivières, et à *L'Événement*. Il est l'auteur du *Château de Beaumanoir*, la *Monongahela*, ouvrages historiques; d'un traité de physique et de chimie. Mais son plus précieux ouvrage et celui qui lui survivra le plus longtemps, est son travail *Alcool et Alcoolisme*. Il venait justement de terminer la correction des épreuves de la quatrième édition de ce précieux travail.

Ajoutons que le plus beau titre du défunt est celui de fondateur-participant de la Ligue anti-alcoolique de Québec, dont il était le secrétaire dévoué et le zélateur sincèrement convaincu.

Jusqu'à sa mort, il a eu à cœur de promouvoir cette bienfaisante société, voulant par là se rendre au désir de son archevêque, le principal fondateur de cette œuvre sociale.

Dieu a déjà récompensé ce bienfaiteur de la société.

Nous recommandons le défunt aux prières des membres de la Ligue anti-alcoolique. A la famille en pleurs nous offrons nos plus sincères condoléances.

H. M.

CORRESPONDANCES

Monsieur,

J'ai été obligée de perdre quatre semaines par maladie. Les Commissaires peuvent-ils retenir les gages de ces quatre semaines? S'il vous plaît répondre dans *L'Enseignement Primaire*.

UNE INSTITUTRICE.

Réponse.—Nous croyons qu'ils le peuvent.

Veuillez me dire si les institutrices sont obligées de souffrir le commissaire, quand il vient, pendant ou après les heures de classe, leur faire des lois plus ou moins absurdes.

Votre réponse dans *L'Enseignement Primaire*, obligera beaucoup.

M. A. L.

Réponse.—Adressez-vous au Surintendant de l'Instruction publique et dites ce que vous entendez par le commissaire et quelles sont les lois plus ou moins absurdes dont vous vous plaignez.

ASSOCIATION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES

On nous prie d'annoncer que l'assemblée générale de l'Association des Institutrices du district de Québec aura lieu le six juillet prochain, dans la salle de la nouvelle école de Saint-Roch.

Il y aura deux séances, le six, à 2 heures et à 8 heures du soir; messe et communion, le lendemain à 8 heures dans la même école.

SECTION DE MONTRÉAL

La prochaine assemblée générale aura lieu le vendredi 21 mai, à deux heures, à l'École Menagère provinciale, 22 rue Sherbrooke-ouest. Le même jour, à 8 heures, une messe sera dite dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes pour les membres de l'Association.

Toutes les institutrices sont instamment priées d'assister à cette messe et à l'assemblée générale.

Pour se conformer aux règlements de l'Association, immédiatement après l'assemblée, on fera l'élection des officiers et des membres du conseil d'administration.

Les institutrices qui désirent payer leur contribution annuelle de 25 centins, peuvent s'adresser à Mlle Viger, trésorière, 440 rue St-Hubert.

F. BIBAUD, Sec.

128 rue St-Hubert.

AVIS

Nous ne répondons pas aux lettres non signées.
 Les abonnés *payants*, en retard, sont priés d'adresser le montant de leur souscription à *L'Enseignement Primaire*, casier 125, Haute-Ville, Québec.
 Prière d'envoyer les réclamations à la même adresse.

Un concile plénier à Québec

On annonce pour l'été prochain une réunion plénière de l'épiscopat canadien à Québec.

Naturellement ce concile sera présidé par Mgr Sbarretti, représentant officiel du Saint-Siège en notre pays.

Alors seront discutées les grandes questions qui ont trait à la religion. Y prendront part, outre les membres de l'épiscopat, les supérieurs des Ordres religieux et des Congrégations, et de savants théologiens.

LIBRAIRIE CLASSIQUE

Livres de prix

La librairie J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec, est sans rivale, en ce qui concerne la vente des livres de récompense pour les examens scolaires. Cette maison offre des livres dont le *nombre* et la *qualité* étonnent, étant donné le montant relativement modique que les municipalités ont généralement à leur disposition.

Acheter une fois veut dire *revenir* chaque année: c'est là le grand avantage des acheteurs qui s'adressent à la *Librairie classique*.

Son importation pour 1909, consiste en:

147	Caisses
96326	Volumes
54	Séries
151	Livres différents
1246	Titres différents

En plus, au delà de 30000 Livres de prières.

Le tableau ci-dessus donne une idée du grand débit que cette librairie importante, fait dans cette ligne. C'est presque incroyable, et pour s'en convaincre, il suffit de faire une visite dans les premiers jours d'avril, à son département du gros, 222, rue Desfossés, alors que ces livres sont tous déballés, et que les premières commandes ne sont pas encore remplies.

Faites votre commande d'avance, vous aurez un plus grand choix. *Comparez les prix !!*

Catalogue adressé sur demande.

